CESEC magazine

N°2 • Octobre 2018

Magazine trimestriel du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel

LE CESEC AU TRAVAIL

Les conseillers économiques adoptent un important Avis sur les objets d'art ivoirien

2ème législature
Le CES en phase de maturation

La culture... vecteur important
de la croissance économique

Bakayoko-Ly Ramata présente les défis
et perspectives du monde universitaire

Le CES portugais et le CESEC
signent des accords de coopération

Le Zaouli
de la légende à la gloire

SMABTP CÔTE D'IVOIRE SA

L'assureur des Entreprises et de la Construction

Réalisation : QuelTalentCom – Crédit photo : © AdobeStock – Septembre 2018 – Référence : PB0987 – SMA

Votre environnement de travail et votre métier évoluent, vos risques aussi ! SMA s'engage durablement à vos côtés, en créant de nouvelles solutions d'assurance, pour mieux protéger votre activité.

Notre métier : assurer le vôtre.

ci.groupe-sma-afrique.com

SMABTP Côte d'Ivoire SA Abidjan-Plateau, rue Gourgas, 19ème étage Immeuble Alpha 2000
01 BP 6941 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

SMA

Par Félicien **YEDE N'GUESSAN**
Conseiller Technique

REFERENCE CULTURELLE ET DEVELOPPEMENT GLOBAL

Les sociétés qui émergent de l'histoire des dominations et qui, dans une logique de développement total, tentent de se faire une place parmi les états modernes, finissent souvent par prendre conscience de ce qu'elles sont, en élaborant des paramètres de leur identité culturelle. **La société ivoirienne, fortement marquée par les séquelles de son statut d'ancienne colonie française, ne peut faire exception à ce postulat. Mais dans son cas, comme dans beaucoup d'autres, en Afrique noire plus largement, les aléas de l'histoire et surtout les barrières linguistiques ont rendu plus lente et plus difficile cette affirmation de l'identité.** Evidemment, ce processus défavorable s'est fait non pas par référence au cadre géographique, économique ou politique légué par la colonisation, mais davantage par son rapport à la mémoire, avec ce que cela comporte de freins pour remonter dans le passé afin d'éclairer l'avenir en maintenant le fil de transmission de l'identité formulée.

Pour ces Etats dits jeunes en effet, ce qui est réellement en jeu c'est l'équilibre à réaliser entre une civilisation matérielle vouée à la science et à la technologie et les valeurs d'une culture endogène bien affirmée. Ce qui n'est pas une sinécure.

Ayant fait l'objet d'une véritable prise de conscience dans les pays industrialisés et dans l'ensemble des pays en développement au lendemain de la deuxième guerre mondiale, cette problématique bénéficie, depuis lors, d'une attention nouvelle prêtée aux questions de la préservation et du développement des patrimoines culturels et des valeurs qu'elles véhiculent.

Dès lors, sous l'égide de l'UNESCO, des initiatives multiples, en provenance principalement de l'Occident et de l'Orient vont se faire jour autour d'un concept dédié à la compréhension internationale et axé sur une connaissance plus étendue et une vision plus large de l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles. Plus concrètement, il s'agit d'une expérience plus profonde du sens de la vie, nourrie à la fois du passé et du présent de toutes les cultures quelles qu'elles soient. La finalité c'est d'aboutir à une approche du développement qui privilégie les valeurs culturelles et qui procède de la prise de conscience des limites des démarches purement économiques qui sont souvent à l'origine d'incohérences structurelles, d'inégalités et de conflits dans la vie des nations et dans leurs relations.

Dans ce contexte nouveau d'une plateforme de dialogue culturel acquise, la Côte d'Ivoire indépendante ouvre un cadre général d'initiatives pour la formulation de sa politique culturelle nationale, en créant d'abord le Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles en 1974 puis le Ministère des Affaires culturelles en 1975, avec la mise en place de dizaines de centres de formation artistique et d'espaces d'exposition et de productions littéraires et cinématographiques, etc.. **Aujourd'hui, grâce aux efforts des gouvernements successifs, notre pays fait partie des aires culturelles les plus dynamiques d'Afrique dans divers secteurs comme la musique, la littérature, la danse, le cinéma, l'artisanat, etc.).**

Cependant, pour parvenir à faire converger tous ces acquis vers une véritable référence nationale reconnue à l'extérieur, qui se reflète systématiquement dans le quotidien des populations, le chemin à parcourir reste encore long. Et le seul engagement des Pouvoirs publics ne suffira pas à faire émerger aussi rapidement que voulu, cette souhaitable singularité ivoirienne. Une singularité qui soit caractérisée par la manifestation d'une conscience historique basée sur le sentiment d'une identité commune à laquelle va se greffer une vie politique, un discours national, des projets collectifs, une mémoire historique, et une « littérature nationale ». Dans cette optique, le rôle de l'Etat consisterait juste à édifier la référence et à interpréter les faits chronologiques

produits par les autres forces sociales.

La perspective d'une Côte d'Ivoire émergente en 2020 constitue d'ailleurs un motif légitime pour réaliser ce projet, au moins à son stade embryonnaire. C'est, en tous les cas, la conviction du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara qui, depuis son accession à la Magistrature suprême en 2011, a mis un point d'honneur à donner à la vie culturelle de la Côte d'Ivoire une dimension enviable, avec entre autres choses, **l'inscription de la ville historique de Grand-Bassam, du Balafon Djéguélé et du Zaouli au Patrimoine Mondial de l'Unesco,** par exemple.

Dans cette trajectoire, le souci de renforcement du rôle contributif des Institutions de la République est d'autant plus réel qu'il se justifie par l'élargissement par la Constitution de la troisième République votée en 2016, du champ de compétences du Conseil économique et social (CES), en tant que Chambre consultative, pour exercer officiellement le métier de consultance culturelle. Signe du double intérêt des Pouvoirs publics d'abord, pour le rôle prépondérant de la culture dans le développement du pays, puis, pour le crédit accordé au Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) comme force de propositions.

Mesurant l'importance de cet appel de la nation, les Conseillers économiques, sociaux, environnementaux et culturels, en guise de contribution au rayonnement culturel de la Côte d'Ivoire viennent d'adopter un Avis sur **« l'Affichage de la mention Côte d'Ivoire sur les cartels des objets d'art ivoirien exposés dans les musées du monde ».**

Il est indéniable qu'au-delà des dividendes économiques inestimables qu'il peut générer, grâce au développement du tourisme culturel, ainsi que les emplois pour les jeunes, consécutifs à une probable expansion des institutions muséales, cet Avis sur l'affichage des objets d'art ivoirien exposés dans les musées d'Europe et du monde, constitue une source supplémentaire de fierté et de cohésion nationale. Fierté et cohésion dont peuvent émerger d'autres bonnes initiatives pour alimenter le processus de construction d'une référence culturelle vigoureuse, au service du développement total ■

Lisez

CESEC magazine

Le Magazine trimestriel du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel

SOMMAIRE

OCTOBRE 2018

Au fil des ans *page 6 à 17*
Deuxième législature (Novembre 1965 Juin 1971), Le CES entame sa phase de maturation

L'invité de la rédaction *page 18 à 22*
Maurice Kouakou BANDAMAN, Mnistre de la Culture et de la Francophonie.
Culture et Développement: « *La culture nourrit le tourisme qui est lui-même un vecteur important de la croissance économique* »

Gros plan *page 24 à 32*
Séance plénière
- Les Conseillers de la 11ème mandature adoptent leurs premiers Avis
- Quelles procédures pour l'adoption d'un avis ?

Bonnes pratiques d'ici et d'ailleurs *page 33 à 34*
Voyage au cœur de la culture N'Zima : l'Abissa

Le CESEC au travail *page 35 à 42*
L'invitée de "Les grandes rencontres du CESEC" :
- le Ministre BAKAYOKO-LY Ramata présente les défis et perspectives du monde universitaire

Coopération internationale
- Le C.E.S portugais et le CESEC dans la vision partagée des Présidents Alassane Ouattara et Marcelo Rebelo De Sousa
- Identification des objets d'art ivoirien dans le monde : Les Conseillers économiques donnent un Avis

Le CESEC en images *page 44 à 46*

Conseillers à la page *page 47 à 51*
Biographie de dix conseillers économiques

Idées fortes *page 52 à 53*

Parlons culture *page 54 à 56*
Le Zaouli : de la légende à la gloire

Au mérite *page 58 à 61*
Reconnaissance de la Nation, le CESEC honoré

Les leçons du savoir vivre *page 62 à 63*
La vie sur le lieu de travail

Ils ont dit *page 64 à 66*
Discours du Président du CESEC à la plénière d'examen et d'adoption de l'Avis sur les objets d'artivoirien dans les musées du monde

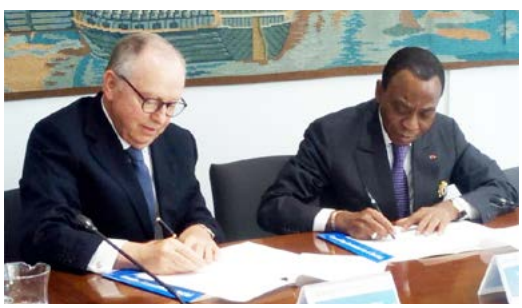

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Felicien Yede Nguessan

REDACTEUR EN CHEF
Nadege Yeo Guessan

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Casimir Kouakou Angoh

SECRETAIRE DE REDACTION
Pascaline Koffi Ahuie

SECRETAIRE ADJOINT DE REDACTION
Jean Marc Nyncemon

REDACTEURS
Adolf Kouamé Brou
Aime Desiré Nguetta
Stephanie Yebi
Pyco Yobouet Djeh
Edith Bedié
Koulotioloma Coulibaly
Manuella Koffi
Zoro Bi Bah Jeannot
Alain Menan
Kouamé Yao Bernard

PHOTOGRAPHIE
Parfait Koffi Konan
Philomene Della

ARCHIVES
Eric Assemian Aka

INFOGRAPHIE
Creatis Studio

Impression: Creatis Studio

Tirage : 3 000 exemplaires

Par Jean François **YAO**, *Chargé d'Etudes*
& **YOBOUET** Djeh Pyco, *Chargé de Commissions*

Deuxième législature (Novembre 1965 Juin 1971)

Le CES entame sa phase de maturation

L'environnement des sociétés modernes s'est, depuis plus de trois décennies, accommodé de l'existence des Assemblées consultatives, comme composantes essentielles des modes de gouvernance participative. Les Conseils économiques et sociaux nationaux ont évolué au gré des différents développements institutionnels qui ont prévalu dans les démocraties du monde. Le CES, depuis sa création, a bénéficié d'une attention particulière des autorités politiques. Ce qui lui a valu très rapidement de prendre son envol dès l'entame de la deuxième législature.

Vendredi 2 septembre 1966, le Conseil Economique et Social organisait pour la 2ème édition de sa jeune histoire, la rentrée solennelle qui réunissait trente- six membres. L'effectif de cette deuxième législature venait ainsi de connaitre une augmentation de plus 30% par rapport à la première. C'est dire l'importance que les Autorités politiques de l'époque accordaient déjà à cette institution dédiée au développement du pays. Le Président de la République Son Excellence Monsieur Félix HOUPHOUËT BOIGNY, avait honoré de sa présence l'ouverture solennelle de cette deuxième session du Conseil économique et social. Dans le livre d'OR destiné à recueillir ses impressions, voici ce qu'il a apposé : « Du beau travail accompli en si peu de temps dans ce cadre fort modeste, du travail efficace accompli avec tant de dévouement, de conscience et d'intelligence est pour nous un sérieux motif de fierté. »

Ces mots du Président de la République, outre sa présence effective à la cérémonie d'ouverture attestent de la détermination du gouvernement d'alors à bâtir un pays solide avec des institutions fortes comme piliers de l'édifice ■

Le Président Félix Houphouet Boigny et M. Mamadou Coulibaly à l'occasion de la rentrée solennelle de la deuxième législature du CES, le 2 septembre 1966.

Le Président Félix Houphouet-Boigny signant le livre d'or du CES sous le regard de M. Mamadou Coulibaly le 2 Septembre 1966.

Aujourd'hui, Vendredi deux Septembre 1966, Son Excellence Monsieur Félix Houphouet Boigny, Président de la République de Côte d'Ivoire, honore de sa présence l'ouverture solennelle de la deuxième Session du Conseil Economique et Social.

Houphouet.

Du beau travail accompli en peu de temps dans ce cadre fort modeste, du travail efficace accompli avec tant de dévouement, de conscience et d'intelligence est pour nous un sérieux motif de fierté.

ce 2 Septembre 1966

Biographie du Président de la deuxième législature du CES

Mamadou COULIBALY
1962-1985

Né le 10 octobre 1910 à Odienné, le Président Mamadou COULIBALY était un grand Planteur originaire du Nord de la Côte d'Ivoire. Instituteur puis Inspecteur de l'Enseignement du 1er Degré, il faisait partie des intellectuels, cadres supérieurs de l'Afrique Occidentale Française (AOF), Il était titulaire du Diplôme de l'Ecole Normale William-Ponty de Dakar (Sénégal), ainsi que du Diplôme Supérieur d'Aptitude Professionnelle (DSAP).

Sa carrière a été marquée successivement par les fonctions de Directeur d'Ecole, Professeur aux Ecoles Primaires Supérieures de garçons et de filles de Bingerville.
Sur le plan politique, Monsieur Mamadou Coulibaly avait été Conseiller du Rassemblement Démocratique Africain (RDA), de l'Assemblée de l'Union Française et Représentant de la Côte d'Ivoire au Sénat de la Communauté française. Il a aussi assuré les fonctions de Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la Côte d'ivoire naissante. A la 15è Assemblée Générale des Nations Unies tenues du 20 septembre au 20 décembre 1960 et du 7 mars au 21 avril 1961, Monsieur Mamadou COULIBALY était le Chef de la délégation de la Côte d'Ivoire.

Conseiller Général d'Odienné, membre du Bureau Politique, et Trésorier Général du PDCI, Monsieur Mamadou COULIBALY a été Rédacteur en Chef de « Fraternité-hebdo », hebdomadaire du PDCI et cumulativement Directeur Général de la Société de Presse et d'Editions de Côte d'Ivoire (SPECI), éditrice de Fraternité-Matin, et de la Sté d'imprimerie Ivoirienne (Sii).

De Novembre 1962 à 1985, Monsieur Mamadou COULIBALY présidera aux destinées du Conseil économique et social. C'est sous la législature que le nombre des Conseillers est passé de 25 à 75, avec une meilleure représentation de la diversité de la nation. Avant d'occuper le poste de président,

Mamadou COULIBALY a été Vice-Président de la 1ère Législature.
Il a bénéficié de plusieurs décorations. Ainsi at-il été fait Grand-Croix de l''Ordre National, Commandeur de l'Ordre du Mérite Sportif, Commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole, Commandeur de l'Ordre du Mérite de l'Education Nationale ;

Grand Officier des Ordres Nationaux de Haute-Volta, Niger, Dahomey, Togo, Cameroun, Tchad, Gabon, Ethiopie, Tunisie, Zaïre, Congo, Centre-Afrique, Libéria, Ghana, Liban ; 1ère classe de l'Ordre National de la République de Roumanie; Commandeur de la Légion d'Honneur Française et de l'Ordre Français des Palmes Académiques ; Grand-Croix de la République Fédérale d'Allemagne ■

Les membres du Conseil

La deuxième Législature du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire, sous la présidence de Mamadou Coulibaly, était composée de trente-six membres dont trente-trois hommes et trois femmes.

QUI ÉTAIENT LES MEMBRES DE LA DEUXIEME LEGISLATURE DU CES ?

KONIAN Kodjo Félicien
Né le 10 Août 1918 à Yamoussoukro, Vice-Président du C.E.S, membre de la commission des Affaires Agricoles et Domaniales, Diplômé de l'Ecole de Médecine et Pharmacie de Dakar, Maire de Divo, Membre du bureau politique du P.D.C.I-R.D.A, membre du Conseil de l'Ordre National de Côte d'Ivoire

AYE Hippolyte
Né en 1932. à Anoumabo (Abidjan). (département du Sud). Vice-Président du Conseil Economique et Social. Docteur en médecine, Diplômé de l'Ecole Nationale de la Santé publique Membre de l'U.G.T.C.I. Section Médecins et Pharmaciens . Diplômé d'Etat.

SILUE PORO Amadou
Né vers 1920 à Sirasso.
Diplômé de l'Ecole Professionnelle d'Abidjan (Clauzel).
Ingénieur hors classe de la R.A.N. (retraité). Cultivateur et Planteur. Membre fondateur, Trésorier puis Secrétaire général du Syndicat des cheminots de la R.A.N.; ancien Président du Conseil d'Administration de l'Office de la main-d'œuvre. Ancien président du Comité RDA des cheminots, ancien Conseiller général, ancien Secrétaire général adjoint de la sous-section PDCI-RDA d'Adjamé. Commandeur de l'Ordre National.

Jeanne CHAPMAN née CHOGOUH PONS
Née le 23 octobre 1920 à Bingerville.
Diplômée de l'Ecole Normale de Rufisque (Sénégal). Institutrice. Membre de l'AFI. Chevalier de l'Ordre National, Chevalier du Mérite français et d'autres décorations étrangères.

Maurice DELAFOSSE
Né le 22 décembre 1932, à Grand-Bassam (Département d'Abidjan), Secrétaire du Bureau du Conseil Economique et Social, Membre de la Commission des Affaires Economiques et Financières, Agent commercial, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce.

TADJO Ehué Joseph
Né le 05 Janvier 1930 à Aboisso, Secrétaires, Vice-Président de la commission des Affaires Économiques et Financières du C.E.S ; Docteur ès-Sciences Économiques, Professeur à l'Institut National Agronomique ; Membre de la Jeune Chambre Economique de Côte d'Ivoire

Noel KOUACOU YAO
Né le 25 décembre 1921. à Bouaké département du Centre). Vice-Président de la Commission dos Affaires Sociales. Secrétaire du Bureau du Conseil Economique et Social.
Conseiller Général. Diplômé de l'Ecole Africaine de médecine et de Pharmacie de Dakar. Ancien Externe libre de la Faculté de Médecine et des hôpitaux de Paris. Médecin privé (Clinique ivoirienne). Chevalier de l'Ordre national de Côte d'Ivoire. Président du Syndicat des Médecins Privés de Cote d'Ivoire.

DAVID N'GUESSAN Marguerite
Née le 26 mars 1927 à Tiébissou. Monitrice d'enseignement ménager.
Propagandiste dès 1944 au Syndicat agricole. Secrétaire à l'organisation à la sous-section PDCI Treichville. Officier de l'Ordre national.

OUEGNIN née YACE, Marie Georgette
Née le 13 juillet 1922 à Grand-Bassam. Ancien conseiller général, Vice-Présidente de l'AFI. Fondatrice de l'Ecole «Les Alouettes» (Adjamé-Marcory). Commandeur de l'Ordre national.

BAMBA Yacouba
Né le 8 mai 1926, à Ferentella (Touba) département du Nord. Conseiller Général. Secrétaire Administratif, Officier de l'Ordre national de Côte d'Ivoire.

Gustave BROU
Né le 3 octobre 1929 à Aboisso, diplômé de l'Ecole Primaire Supérieure de Bingerville et de l'Ecole de comptabilité et gestion d'entreprises industrielles. Planteur, administrateur de sociétés. Président du syndicat des patrons boulangers; membre du bureau du syndicat des industriels et entrepreneurs de Côte d'Ivoire, membre de la chambre d'industrie. Député (1960-65) ;Membre du Comité directeur du PDCI. Chevalier de !'Ordre national, décorations étrangères.

Almamy OUATTARA
Né le 26 juillet 1926, à Bondoukou (département de l'Est) Rapporteur Général Adjoint de la Commission des Affaires Sociales, Adjoint Administratif, Secrétaire Général du Syndicat des Travailleurs du Port d'Abidjan. Membre de l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (U.G.T.C.I.), Membre de l'A.S.P.A.

BITTY KOKORA Théodore
Né le 28 septembre 1918 à Tiassalé. Médecin (Dakar). Ancien médecin militaire 1941-1942). Directeur de service statistique sanitaire et démographique, de la documentation et de la population (1963-1970); Médecin chef du service médical des fonctionnaires (1970- 1972); Officier de la Santé Publique, Médaille d'argent de l'Académie nationale de médecine de Paris.

KAMANO Kata François
Né en 1927 à Tabou ; Licencié en Droit ; Directeur Général de la Caisse de Compensation et des Prestations Familiales de Côte d'Ivoire.

AGNIMEL Adrien
Né en 1912. à Toupah (Dabou) (département du Sud) Secrétaire Général dc la Sous-Section du P.D.C.I._R D.A. de Dabou. Délégué Régional du Syndicat Agricole et des Transporteurs. Président l'Association des Parents d'Elèves. Section de Dabou.

AKA Lambert
Né le 17 septembre 1926 à Daloa. Planteur. Chargé de mission à la Présidence de la République.

Jean-Baptiste AMETHIER
Né le 21 octobre 1925 à Bonoua. Diplômé de l'Institut de Législation et Economie de l'Université de Poitiers, de l'LH.E.O.M. (Paris); Gradué de l'Institut du FMI (Washington); Docteur (Université Paris 1). Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances (1973-74). Membre du comité directeur du PDCI-RDA. Officier de l'Ordre National, Médaillé du Mérite sportif, Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre du Mérite (France).

ATTOUMBRE Joseph
Né en 1925, à Asse Blendoukro (département du Centre). Conseiller Général. Conseiller Municipal d'Abidjan. Attache Administratif. Secrétaire Généal. Sous-Section P.D.C.I.-RDA. à Adjamé. Adjoint au Maire (Délégué d'Adjamé) Officier de l'Ordre national de Côte d'Ivoire, Membre de l'Association des Parents d'Elèves.

Pierre BILLON
Né le 17 décembre 1932 à Dabakala. Ingénieur des Travaux Publics (Bamako, Paris). Directeur de sociétés. PDG de la SOCIPEC. Membre du Comité Directeur du PDCI-RDA. Commandeur du Mérite agricole..

DESCLERCS Raymond
Une figure française au sein du C.E.S sous Jean DELAFOSSE (1961-1962) Né le 18 Décembre 1902 à Paris ; Ancien Conseiller Général ; Ancien Député ; Ingénieur Agricole ; Planteur.

TAPE Etienne
Né le 06 Mai 1934 à Grand-Bassam, Questeur ;
Ancien élève de l'Ecole de Boulle ; Architecte ;
Membre de l'U.F.O.C.I

COULIBALY Siaka
Né le 16 Août 1928 à Agboville ;
Secrétaire,
Président de la Commission des Affaires économiques et Financières ;
Licencié en Droit ;
Inspecteur des Impôts ; Directeur du Commerce Extérieur

KOUASSI Lambert KONAN
Né en 1930 à Kouakro (Bouaké), décédé le mercredi 26 août 2015. Ingénieur de l'Ecole de l'Electricité Industrielle (Paris). Ancien Président Directeur Général de l'Énergie Électrique de Côte d'Ivoire (EECI), Premier Président du Conseil d'administration de la BICICI, Ancien Président de la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire, Membre Fondateur d'ECOBANK, Officier de la Légion d'Honneur française, Grand Officier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire, Membre du Bureau Politique PDCI-RDA.

CISSE Amadou Sakhir
Né le 18 mai 1912 à Dakar.
Armée française (1936-1937 et 1939-1940), sous-officier de réserve.
Treize années de service à la comptabilité de la R.A.N. Assesseur près du tribunal du travail d'Abidjan (1953-1958).
Membre fondateur et Membre du bureau de la chambre d'industrie de Côte d'Ivoire. Membre de l'Association interprofessionnelle des employeurs de Côte d'Ivoire. Chevalier de l'Ordre national Chevalier du Mérite français, autres décorations étrangères.

Antoine Noel GAUZE
Né en 1907 à Boboua (Daloa)
Ancien cheminot et ancien chef de gare. Ancien sous-officier de l'armée Française. Co-fondateur de l'Union des originaires des six cercles de l'ouest (UOCOCI) et du Syndicat des cheminots africains. Inspecteur divisionnaire de la RAN à la retraite, planteur.
Ancien député. Commandeur de l'Ordre national, Médaillé d'Honneur du chemin de fer décorations étrangères.

COULIBALY BABA Paul
Né en 1928 à Niémonkaha (Katiola) (département du Centre). Secrétaire Général de la Sous-Section du P.D.C.I.-R.D.A. de Katiola en 1962. Ancien Député. Instituteur. Membre Personnel Enseignant de Côte d'Ivoire.

DJE KONAN Le Vergor
Né le 19 février 1919 à Affotobo (Toumodi).
Etudes secondaires; commerçant.
Ancien conseiller général de Toumodi; ancien secrétaire général de la sous-section PDCI de Toumodi. Membre du Comité directeur du PDCI. Commandeur de l'Ordre national.

Charles BORG
Né le 4 avril 1911 à Philippeville (Algérie). Ancien instituteur et directeur d'école en Algérie, officier de l'armée française (de 1936-501, sert en Afrique du Nord, en Extrême-Orient, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Député de la Côte d'Ivoire (1958-1961, Grand Officier du Mérite National, Officier de la Légion d'Honneur, commandeur du Mérite national français, croix de guerre avec palme, nombreuses autres décorations.

NIACADIÉ Victor
Né le Ier novembre 1917 à Fresco, décédé le lundi 25 janvier 2016 à Abidjan
Ecole Normale de Goré, Pharmacie (Dakar).
Militaire (1940-1941),
Pharmacien à la retraite
Officier de l'Ordre national et de la Santé Publique.
Décorations étrangères.

Alphonse DIBY
Né le 15 juillet 1936 à Oumé.
Diplômé de l'I.H.E.O.M.; Licencié en Droit (Paris); Fellow de l'EDI. Conseiller, Chef, puis Directeur de Cabinet du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan (1961-1965); Directeur Général adjoint (196S. 70) puis Directeur Général de la BIDI. Membre du Bureau politique du PDCI-RDA
Vice-Président du Lion's Club.

El Hadj Lancina KONATE

Né le 9 février 1930 à Tiébissou, décédé le lundi 5 novembre 2012 à Abidjan
Ingénieur électricien, ingénieur des Travaux Publics. Ingénieur de Génie civil Ex Directeur de cabinet du Ministre des Transports, Ex Directeur Général de la Régie des chemins de fer Abidjan Niger, Ex Président de la SGBCI Ex Président de la Sonitra. Ex Administrateur de la Sidam et de la Somavie, 1er Maire de Tengréla. Grand officier de l'Ordre national,

YAO KOUAKOU Etienne

Né vers 1932 à Tikakro (Diabo).
Ancien élève de l'Ecole normale catholique de Bingerville
Ancien moniteur d'école catholique.
Secrétaire permanent de la Sous-section PDCI-RDA de Bouaké (1949). Ancien président du Conseil d'administration de la S.M.P.R. Ancien conseiller général. Membre du Conseil de la Sous-Préfecture de Bouaké. Commandeur de !'Ordre national. Décorations étrangères.

Léon Guillaume YAPOBI

Né le 28 mai 1916 à Grand-Bassam.
Bachelier, première année de Droit.
Administrateur des services financiers principal de classe exceptionnelle (retraité); ancien syndicaliste; ancien président de club, district et ligue de football.
Officier de l'Ordre national; médaille du combattant, décorations étrangères

Jean TERRASSON KOUROUMA

Né le 6 août 1909 à Touba.
Diplômé de l'Ecole de médecine de Dakar.
Exerce aux grandes endémies en Haute-Volta et en Guinée, à l'AMA: Abidjan, Bouaké, Tabou, Séguéla, Dabou, Daloa.
Directeur de cabinet du ministre de la Santé publique et de la Population (1961-63), médecin inspecteur départemental des services médicaux scolaires (196365); directeur départemental (sud et est) de la Santé. Commandeur de !'Ordre national, Officier de la Santé Publique, médaille des épidémies, chevalier de la Légion d'Honneur (France),

OUÉDRAOGO Tiémoko Boniface

Né le 10 juillet 1914 à Ouahigouya (Haute-Volta). Etudes à l'EPS de Ouagadougou et l'Ecole normale de Kalibougou (Mali)
Ancien employé à la RAN (1937-38). Ancien agent de bureau de la Santé publique (1938-48). Ancien permanent du PDCI-RDA Treichville (1949-57)
Délégué du Maire à Koumassi Port-Bouet et Secrétaire général de la sous-section PDCI-RDA de Koumassi 1957.

Antoine N'GUESSAN KOUAME

Né en 1918 à Assuikro (Tiébissou).
EPS de Bingerville 1931-33; Ecole Normale de Kalibougou (1934-38). Instituteur (1938-391; surveillant d'agriculture (1938); assistant de productions animales et végétales (1973); assistant principal de classe exceptionnelle (1974); ingénieur PA V (1977).

VISITEZ le site web du CESEC : www.lecesec.ci
DÉCOUVREZ
LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

Les Conseillers économiques (dames) : (Gauche) Mme Jeanne Chapman née CHOGOUH PONS, (Centre 2ème rang) : Mme OUEGNIN née YACE Marie Georgette - (Droite) Mme David N'Guessan Marguerite

Lisez

CESEC magazine

Le Magazine trimestriel du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel

Discours du Président Mamadou Coulibaly

à la cérémonie de rentrée solennelle de la deuxième législature en présence du président Félix Houphouet-Boigny (1966)

Depuis cinq mois, nous attendions avec une croissante impatience cette rentrée solennelle de notre deuxième session ordinaire de l'année, à laquelle vous aviez décidé, Monsieur le Président, d'assister personnellement; elle nous offre effectivement l'heureuse occasion de vous accueillir ce matin, dans l'allégresse et dans l'espérance...

Allégresse et espérance, parce que contrairement à ceux qui croient «qu'il n'est pas nécessaire d'espérer», pour nous votre présence à notre rentrée solennelle est tout autant un motif de grande joie et une raison d'espérer!

En effet, nous avons besoin de l'espoir d'une évolution ascendante de notre jeune Assemblée, et de la chaleur de votre coeur comme le meilleur stimulant à la parfaite exécution de nos tâches de chaque jour.

Aujourd'hui, vous voici parmi nous, Monsieur le Président, pour prendre contact avec ce Conseil Economique et Social que vous avez choisi de créer de préférence à un Sénat, parce que la vocation d'un Conseil Economique et Social coïncide mieux avec les exigences de l'évolution d'un jeune Etat tel que la Côte d'Ivoire.

Votre choix ne pouvait être autrement, puisque votre politique tend toujours à
rechercher pour l'homme le maximum de bien-être dans la liberté et la dignité.

L'adage chinois préconise:
«Si tu fais des plans pour un an, sème du blé; Pour cinq ans plante des arbres,
Et pour une vie, éduque et instruit des hommes».

Vous avez choisi d'éduquer et d'instruire les Ivoiriens, afin de leur procurer bonheur et liberté dans la paix, dans l'union des coeurs à l'intérieur, dans l'égalité culturelle avec les hommes les plus civilisés du monde.

Je suis donc particulièrement heureux et fier de vous saluer au nom du Conseil Economique et Social, et de pouvoir vous présenter brièvement le chemin parcouru par notre jeune Assemblée, à partir de l'action amorcée en son temps et de main de maître, par mon illustre prédécesseur, le Président Jean DELAFOSSE... à la mémoire duquel je vous convie à une minute de recueillement.

Née de la Constitution du 3 Novembre 1960, cette Assemblée a vu son cadre développé et précisé par la Loi

organique du 2 Janvier 1961, qui dispose de sa composition, de son organisation, de son fonctionnement et de son rôle. Dès janvier et février 1961, le nouveau Conseil Economique, formé de 25 membres qu'en accord avec la Direction du Parti, vous avez désignés vous-même «parmi les personnalités qui, par leur compétence ou leur activité, concourent efficacement au développement économique et social de la République» ne disposant pas de locaux particuliers, dut tenir ses premières séances à l'Assemblée Nationale.

Il put ainsi procéder à l'élection de son premier Bureau, de ses commissions, et arrêter le projet de son Règlement Intérieur, en rapport avec un Comité interministériel ad hoc. Ainsi put-il organiser ses services.

Une loi du 12 Juin 1961 modifia la composition du Bureau du Conseil Economique en élargissant celui-ci à un Président, deux Vice-Présidents, deux Secrétaires et un Questeur.

Le 29 Septembre 1961 deux décrets approuvaient l'un le Règlement Intérieur du Conseil Economique arrêté par cette Assemblée, l'autre la répartition des Conseillers en quatre commissions.
En Décembre 1964, à la demande du Conseil Economique qui avait jugé nécessaire, après une expérience de quatre années, d'adapter son organisation afin d'en accroître l'efficacité, une loi et des décrets viennent modifier son fonctionnement initial: le Conseil Economique tiendra désormais deux sessions ordinaires par an, au lieu de quatre. Ces sessions qui s'ouvriront à date fixe auront une durée de trois mois au maximum; en cas de besoin, le Gouvernement pourra proposer des sessions extraordinaires durant les intersessions pour des questions d'urgence. Les Commissions ne sont plus qu'au nombre de trois, mais chacune est numériquement renforcée.

Enfin, en Octobre 1965, la Loi organique était à nouveau modifiée. Le Législateur, selon le rapport de présentation même de cette loi modificative a tenu, avant le commencement d' une nouvelle Législature, accroître le rôle du Conseil Economique et Social, marquant ainsi l'attention particulière qu'il porte à cette Assemblée.

Ce rapport précise :

«Sous l'impulsion directe du Gouvernement et de l'initiative privée, le développement économique et social de la Côte d'Ivoire se poursuit à un rythme accéléré. Il en résulte des problèmes multiples et complexes qui requièrent des solutions rapides et adaptées aux réalités nationales. En raison de cette situation particulière, la mission dévolue au Conseil Economique prend une ampleur qui s'étend sans cesse. Il convient donc de lui permettre de remplir ses obligations».

C'est en conséquence , un Conseil Economique et Social compose de 37 membres au lieu de 25, qui se réunit pour la séance d'ouverture de la première session spéciale 1965-1966, le 22 Novembre 1965, première séance de la nouvelle législature.

Des nouveaux Conseillers, dont bon nombre sont des jeunes, viennent siéger aux côtés des anciens Conseillers, en même temps qu'y apparaissent pour représenter la femme ivoirienne, les trois militantes chevronnées de la lutte émancipatrice ivoirienne, que voici.
Durant la première législature, les services du Conseil Economique se sont remaniés et
étoffés: ils comprennent essentiellement le Cabinet du Président et le Secrétariat Général, celui-ci comportant un Service Législatif économique et un Service Administratif classique. Le Conseil Economique et Social, malgré la modicité de ses installations qu'il s'est efforcé de dédoubler et d'améliorer, a sans cesse recherché un rendement croissant.
En ce qui concerne les travaux du Conseil, la Constitution stipule: «Le Conseil Economique et Social donne son avis sur les projets de lois , d'ordonnances ou de décrets, ainsi que sut les propositions de lois qui lui sont soumises. Les projets de programmes à caractère économique et social lui sont soumis également. Le Président de la République peut consulter le Conseil Economique et Social sur tout problème à caractère économique et social...» C'est dans ce cadre que notre Assemblée a œuvré.

Notre souci a été d'apporter notre concours le plus total au Gouvernement, par examen attentif des textes qui nous ont été soumis pour avis: ou étude. Ce faisant, nous honorons en même temps la mémoire du regretté Président Jean DELAFOSSE qui disait du Conseil Economique:
«Avant tout, faire comprendre et admettre l'importance de sa mission est en quelque sorte le premier dessein — et non le moindre — de cette Assemblée. L'utilité d'une nouvelle institution publique, aussi rationnelle puisse-t-elle apparaître, ne s'impose pas sur-le-champ: elle se prouve. Aussi le Conseil s'y emploie patiemment, sagement, en tout cas avec conscience. Et il a de nombreuses raisons de croire qu'i obtiendra de bons résultats...»

Fidèles à cette doctrine de notre grand disparu, nous nous: attachons à faire connaître notre jeune Assemblée parla qualité de ses travaux.
Le premier rapport d'ensemble du Conseil Economique qui constitue une synthèse de
travaux et des conclusions de cette Assemblée couvrant la période de 1960 à 1964, a paru e: Décembre 1965; en même temps qu'il présente un tableau assez détaillé des activités économiques et sociales de notre Pays au cours

du premier quinquennat de son indépendance, i donne les éléments concernant la conjoncture et les perspectives.
À ce jour, nous avons eu à examiner 60 affaires, dont une quarantaine provenant dit Gouvernement , les 20 autres étant celles dont le Conseil Economique s'est saisi directement Ainsi, à la demande du Gouvernement nous avons eu à nous exprimer sur les textes concernant notamment :
- le plan intérimaire 1962-1963;
- le code domanial;
- le code des débits de boisson et la lutte contre l'alcoolisme;
- le code forestier:
- la répression des fraudes sur la vente des marchandises ;
- l'organisation des Chambres de Commerce et d'Industrie;
- les obligations des commerçants ;
- la Banque Ivoirienne de Développement Industriel (BIDI) ;
- la convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérances religieuses ;
- le comité national de machinisme agricole ;
- la réglementation du crédit et l'organisation de la profession bancaire ;
- la réglementation de la chasse ;
- les conditions d'application au monde rural de la prévention et de la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, etc…

Par ailleurs, des problèmes tels que l'exode rural et les activités bancaires en général, ont fait l'objet de saisines propres de notre Assemblée, et qui n'ont pas manqué d'attirer l'attention du Gouvernement.

Monsieur le Président, faisant nôtre votre affirmation que «la fonction n'honore pas l'homme, mais que c'est l'homme qui doit honorer sa fonction», nous avons pris part à des réunions et conférences internationalisée, telles que:
- le 18ème Congrès de la Chambre de Commerce Internationale ù COPENHAGUE en 1961,
- la 7ème session du Comité Exécutif du groupe d'étude de la F.A.C. pour le cacao en 1961,
- les missions d'information à MADAGASCAR, au TANGANYKA, au KENYA, — la 18ème session de l'O.N.U. en 1963,
- la conférence économique des Nations-Unies pour l'Afrique,
- la conférence de la F.A.O. sur ln banane à GAYAQUIL en Equateur en 1964,
- la 7ème session de la commission économique de l'O.N.U. pour l'Afrique, à NAIROBI, en 1965.
Dans le même temps, nous siégeons dans 30 comités ou Conseils d'Administration ou d'Organismes publics ou semi-publics ivoiriens, tels que la SODEMI, la SODEPALM, la SONAFI, la Caisse de Stabilisation des productions agricoles, la Commission d'Orientation scolaire et universitaire, la Société Ivoirienne de Cinéma .
Plus de 50 missions étrangères nous ont rendu visite, et nous entretenons des rapports étroits avec les Conseillers Economiques et Sociaux de la zone franc. Récemment, et sur votre invitation, une Mission Economique libérienne a rendu visite au Conseil Economique et a examiné avec nous de nombreuses réalisations économiques et sociales dans une grande partie du Pays.
Nous avons également, au cours des cinq dernières années, visité les entreprises industrielles ct les réalisations sociales les plus importantes de Côte d'Ivoire.
Ce fut dans le cadre du développement économique et social qu'une importante délégation de Conseillers s'est rendue au début de l'année dans la région de BOUAKÉ La Délégation a fait au Gouvernement le rapport de ses observations et suggestions.
Des contacts avec d'autres régions de l'intérieur du pays sont au calendrier de notre Assemblée.
Des Conseillers ont donné des conférences tant sur des problèmes ct réalisations que sur des projets économiques et sociaux tels que: perspectives décennales de développement, formation professionnelle, production agricole, projet du barrage de KOSSOU, etc...

Plusieurs Conseillers ont accompli des voyages d'études ou d'information, et des stages à l'étranger, dont ils ont rendu compte au Conseil Economique pour sa plus large information.
Et ce faisant, notre Assemblée n'a eu pour seule ambition que de contribuer, pour sa modeste part à gagner, de concert avec toutes les forces vives du Pays, la rude bataille contre le sous-développement.

C'est ainsi que, notre plaisir est d'autant plus grand aujourd'hui de vous accueillir, Monsieur le Président de la République, que cette séance s'ouvre précisément peu de jours après les inoubliables festivités du 7 Aout dernier, festivités qui ont montré au monde ce qu'en six ans un pays bien administré peut acquérir de viril et de positif dans la voie du progrès social ct de l'Unité nationale.

Dans votre message à la Nation le 6 Aout dernier, vous avez évoqué les organisations, les hommes, les moyens, qui contribuèrent au progrès de la Côte d'Ivoire. Certes ces organisations, ces hommes et ces moyens furent déterminants: mais nous savons aussi que les hommes, les techniques et les moyens matériels ne suffisent pas aux jeunes pays; nu départ, il leur faut avant toute chose une flamme pour les animer. Or cette flamme, Monsieur le Président de la République, c'est vous qui avez su la faire jaillir, et la rendre très vite communicative à l'ensemble ivoirien !

Car c'est bien ce feu sacré, né d'abord de votre volonté, de votre foi ct de votre objectivité qui gagna le Parti, le peuple ivoirien, et déborda sur l'étranger, dont les plus sceptiques conviennent aujourd'hui que votre édifice ne vacille point!

Il s'agissait d'une part d'emporter l'adhésion dans une action commune, par la conciliation et la confiance, du secteur traditionnel et du secteur moderne, moteur puissant du développement, en liant leurs volontés et leurs intérêts à l'essor économique du Pays.

Il fallait d'autre part, améliorer au profit de la Côte d'Ivoire un système de relations économique internationales avec des pays nantis et qui, auparavant, n'étaient qu'à l'avantage presque exclusif de ces derniers. De la sorte, ce qui était frein devenait alors moteur. Enfin, il été primordial de faire aller de pair la croissance économique et le progrès social, sans distorsion néfaste.

Pour que la Côte d'Ivoire en six ans seulement ait pu connaître une telle expansion sa aliéner sa liberté, il fallait que ICS hommes fussent enthousiasmés.
Coeur plus que raison parfois; mouvement plus que théorie; action plus que doctrine réalisme plus que système; persuasion plus que contrainte; confiance plus que scepticisme ; constance plus qu'opportunisme, ce fut là l'origine de ce qu'on appelle aujourd'hui le «miracle ivoirien» !

Vous vouliez déjà cela Monsieur le Président, quand vous avez fait briller la flamme sacrée, depuis ce jour du 6 Aout 1944 qui vit naître officiellement le Syndicat Agricole Africain de la Côte d'Ivoire !

Le Conseil Economique et Social vous sait gré d'avoir bien voulu venir honorer rentrée solennelle de ce jour par votre auguste présence. C'est pour nous le meilleur encouragement, car cette première visite représente à nos yeux le baptême officiel de l'Institution Nationale qu'est le Conseil Economique et Social. Désireux de réaliser avec vous une Côte d'Ivoire moderne et modèle, les Conseille Economiques et Sociaux par ma voix vous disent : Merci !

Et c'est sur cette note de reconnaissance, de confiance, d'allégresse et aussi d'espéra ce, que je déclare ouverte la deuxième Session ordinaire du Conseil Economique et Social ■

AVIS ET RAPPORTS DE LA DEUXIÈME LÉGISLATURE (1966-1971)

- **1966** Avis PL Office National de la Formation Professionnelle
- **1966** Avis PL Statut de la coopération en Côte d'Ivoire
- **1966** Avis politique en matière de la protection de la faune
- **1966** Etude P création Comité National de machinisme agricole
- **1966** Rapport PD licence de guide de chasse
- **1966** Rapport PD réglementant trafic, la circulation, l'importation , l'exportation des trophées d'animaux protégés et de leurs dépouilles
- **1966** Rapport PL Office National de la Formation Professionnelle
- **1966** Rapport PL Statut de la coopération en Côte d'Ivoire
- **1966** Rapport sur la politique en matière de protection de la faune
- **1967** Avis PD examen psychotechnique des conducteurs de véhicules automobiles
- **1967** Avis PL relatif à la Banque Nationale pour le Développement Agricole
- **1967** Avis PL sur loi- programme des investissements publics 68-69-70
- **1967** Rapport PL Banque Nationale pour le Développement Agricole
- **1968** Avis et Rapport conditions de vie du monde rural
- **1968** Rapport PL et PD Office National de promotion de l'entreprise ivoirienne
- **1968** Rapport PL et PD organisation du Fonds de garantie des crédits
- **1970** Avis LP des Investissements publics 71-72-73
- **1970** Avis P Amélioration de la distribution des biens de consommation
- **1970** Avis PD Organisation et fonctionnement Centre Ivoirien du Commerce extérieur
- **1970** Avis PL Régime des sociétés à participation financière publique
- **1970** Avis PL Location gérance des fonds de commerce
- **1970** Avis PL portant Code pétrolier
- **1970** Rapport PD Organisation et fonctionnement Centre Ivoirien dénommée Centre Ivoirien du Commerce Extérieur
- **1970** Rapport P Amélioration de la distribution des biens de consommation en côte d'Ivoire et promotion du commerce ivoirien
- **1970** Rapport PL Régime des société à participation financière publique
- **1970** Rapport PL Location gérance des fonds de commerce
- **1970** Rapport PL portant Code pétrolier
- **1971** Avis PLP Investissements publics 72-73-74
- **1971** Rapport PL Plan de développement économique social et culturel des armées 71-75

Entretien réalisé par Félicien **YEDE N'GUESSAN**, *Conseiller Technique*
& Adolphe **KOUAMÉ**, *Assistant SG*

Culture et Développement

« La culture nourrit le tourisme qui est lui-même un vecteur important de la croissance économique »

Maurice Kouakou BANDAMAN, Ministre de la Culture et de la Francophonie

Ministre de la Culture et de la Francophonie depuis 2011, Maurice Kouakou Bandaman est une personnalité connue dans le monde des Arts et des Lettres, aux plans national et international pour avoir été lauréat en 1993 du « Grand Prix littéraire d'Afrique noire avec son œuvre « le Fils de la Femme Mâle ». Cet enseignant de Lettres modernes a à son actif plus d'une douzaine d'œuvres dont les plus récentes sont l'Eternel Amour, (Roman), la Reine et la Montagne (Théâtre). Ancien Président des Conseils d'Administration de la Radiotélévision Ivoirienne (RTI) et de la Poste de Côte d'Ivoire, le Ministre Bandaman a enseigné au Lycée Classique d'Abidjan de 1995 à 2000, après le Lycée Moderne de Dabou de 1988 à 1995. En 2000, il est appelé à la tête de la Sous-direction des Arts et de la Culture où il restera seulement quatre mois. Pour les distinctions, le Ministre Bandaman a été fait Officier de l'Ordre national de Côte d'Ivoire en 2001 et en 2008, Docteur Honoris Causas de la J.S.Bach Garbutt en Australie, pour n'en citer que quelques-unes d'entre elles.

Dans la cadre de son édition ordinaire N° 2, CESEC Magazine s'est entretenu avec le Ministre ivoirien en charge de la Culture et de la Francophonie. Interrogé sur la vision et les actions du Gouvernement pour la redynamisation de la Culture en Côte d'Ivoire. Voici ce que nous a livré en substance l'homme des Arts et de Lettres, l'actuel dépositaire de l'action culturelle de la République de Côte d'Ivoire.

CESEC Magazine : C'est un honneur pour nous, dans le cadre de l'édition du deuxième numéro ordinaire de notre magazine, au nom du Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, Monsieur Charles Koffi DIBY, de vous accueillir au titre de « l'invité de la rédaction » pour cet entretien portant sur la culture. Monsieur le Ministre, avant toute chose, quel est votre sentiment sur le choix de cette thématique, au moment où le concept de « l'ivoirien nouveau » a fait son apparition dans les milieux politiques, médiatiques, économiques, sociaux etc. ?

Maurice Kouakou BANDAMAN : *Avant toute chose, je vous remercie pour cette belle lucarne offerte à mon département par cette institution importante que représente le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel que préside du reste l'un des plus illustres cadres de notre pays. Voir la culture être mise à la une du deuxième numéro seulement du magazine du Conseil n'est pas chose banale, je voulais le souligner d'entrée de propos. Que dire du choix de cette "thématique" si ce n'est d'en relever la pertinence parce que la culture comme on l'admet généralement aujourd'hui est le socle de tout*

développement. Pour ne pas spécialiser davantage ma réponse, je dirais que l'homme est un être modelable de sorte qu'on peut le transformer, le faire passer d'un état à un autre, d'un ancien à un nouveau. Si nous convenons qu'il nous reste des progrès à faire pour nous hisser au rang des plus grandes nations de ce monde, nous devrions admettre que travailler, par la culture, à l'avènement d'un Ivoirien nouveau est en effet une friche qui devrait mobiliser toutes les forces vives de notre pays. Il s'agit de comprendre que partout dans le monde, quand on a voulu avancer, c'est sur l'Homme, sur l'humain qu'on a accentué les efforts en passant régulièrement de l'ancien au nouveau, de l'ancien au moderne. Le concept de l'Ivoirien nouveau obéit à cette problématique. Il est porteur d'espérance et de progrès. Ce n'est pas un simple slogan politique, il faut que les Ivoiriens le comprennent.

CESEC Magazine : Monsieur le Ministre, en tant que Premier Responsable du Département gouvernemental en charge de la culture, quelle définition donnez-vous au mot culture et, en quelques exemples, pouvez-vous nous dire ce que recouvre la culture en termes de pratique sociale particulièrement en Côte d'Ivoire?

M.K.B : *Les mots sont des conventions ; plutôt que la mienne, je vous donnerai la définition de l'UNESCO qui fait consensus. Pour l'UNESCO en effet, «La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.» Cette approche conceptuelle a le mérite de répondre à la demande subsidiaire que votre question renfermait quant à savoir quelles sont les pratiques dont ce mot est chargé. En Côte d'Ivoire, toutes les aires culturelles sont traversées par des pratiques pertinentes, des savoirs et savoir-faire qui nourrissent notre patrimoine. Qu'il s'agisse des fêtes traditionnelles, de générations, celles liées au culte ; qu'il s'agisse de l'architecture traditionnelle…, tous ces éléments constituent le sédiment qui féconde notre marche commune. A cela s'ajoute les arts (la musique, la danse, la littérature, les arts plastiques et visuels, le cinéma, les arts numériques etc.) qui témoignent de notre créativité, ce grâce à quoi, avant le rhésus (sanguin), nous sommes (re)connus dans notre qualité d'Ivoiriens.*

CESEC Magazine : Après avoir éclairé nos lecteurs sur la notion de culture et les angles sous lesquels cette notion peut être appréhendée, pouvez-vous nous situer sur quelques moments marquants de la politique initiée par les pouvoirs publics pour le développement de la culture en Côte d'Ivoire depuis les indépendances jusqu'à nos jours ?

M.K.B. *: La question est vaste, vous en conviendrez. Toutefois, dans le cadre de cet entretien, ce que l'on doit faire observer, c'est la prise de conscience du décideur ivoirien à un moment donné de notre histoire, de la place que devrait occuper la culture dans le développement social voire économique. Ainsi, ayant mesuré les enjeux de la culture, le Président Félix Houphouët-Boigny dédie un Secrétariat d'Etat aux affaires Culturelles qu'il confie à Jules Hié Néa en 1974. Une année plus tard, c'est-à-dire en 1975, un Ministère des Affaires Culturelles est créé. Il échoit à Bernard Dadié, qui, comme son prédécesseur, renforce les acquis de ce qui sera la longue marche pour le progrès de la culture dont nous sommes tous le fruit de même que les héritiers et les continuateurs. Les acquis de cette anabase sont nombreux. On citera d'abord les clarifications du spectre de la culture à travers les dispositifs légaux ; ensuite, la mise en œuvre de rencontres culturelles importantes dont certaines survivent aujourd'hui encore comme le MASA et Vacances Culture ; la création d'institutions de formation aux métiers des arts et de la culture, à savoir l'INA (Institut National des Arts) et le CAFAC*

«La Culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.»

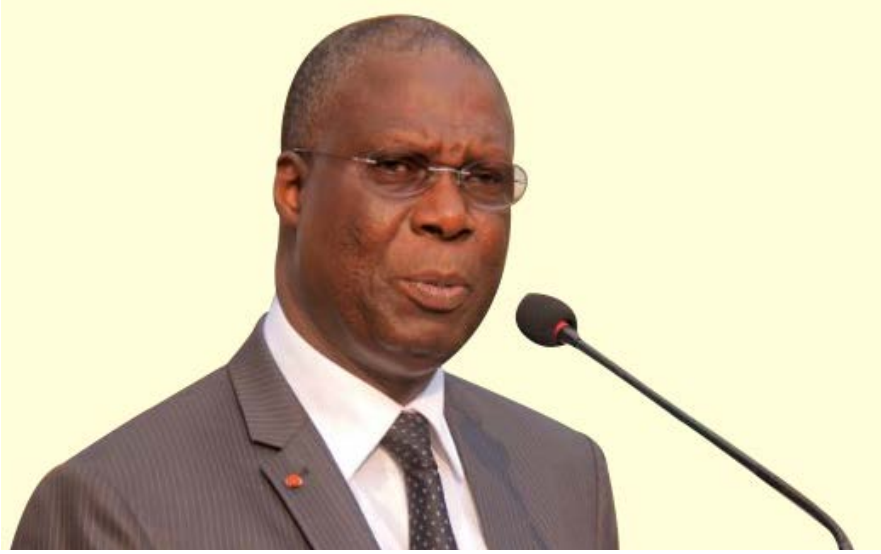

(Centre d'Animation et de Formation Culturelle) dont la fusion a donné l'INSAAC (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle), le Lycée d'Enseignement Artistique (LEA), le Conservatoire Régional des Arts et Métiers d'Abengourou (CRAMA) ; la construction d'édifices et de centres culturels dédiés à l'expression culturelle et à la diffusion des arts et du savoir : le Musée de Civilisation d'Abidjan, le Musée du Costume de Grand-Bassam, le Musée Jean-Marie Adiaffi de Bettié, le Musée Charles et Marguérite Bieth d'Abengourou, le Musée Charles Combes de Bingerville, le Musée Régional Péléforo Gbon Coulibaly de Korhogo, le Musée Louis Gustave Binger de Zaranou, une Bibliothèque nationale – que nous transformerons complètement les années qui viennent pour en faire la grande Bibliothèque de la Renaissance Africaine –, le Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké, le Palais de la Culture d'Abidjan etc. ; et la liste n'est pas exhaustive tant beaucoup a été fait dans tous les secteurs des arts et de la culture.

Il fallait en effet faire briller à nouveau la culture à travers des leviers importants c'est-à-dire sortir les acteurs du secteur de la précarité pour les rendre aptes à la création ; avoir des instruments statistiques fiables ; rafraîchir et renforcer le dispositif légal qui encadre la pratique culturelle.

CESEC Magazine : Monsieur le Ministre, au-delà de ce bref rappel historique de la politique culturelle en Côte d'Ivoire, quelles sont les mesures urgentes prises par le Gouvernement actuel pour pallier les insuffisances constatées au niveau de l'économie culturelle dans notre pays?

M.K.B : *Vous avez dit économie culturelle ? Prenons ce mot au double sens du système et du produit (j'imagine que vous pointez le référent financier de celui-ci).*

D'abord le système, il faut dire qu'il est une somme constitué des animateurs du secteur, de l'environnement et des mécanismes mis en œuvre dans le but d'atteindre des résultats probants, pertinents. Dans cette configuration, depuis mon arrivée à la tête du Ministère de la Culture et de la Francophonie, j'ai travaillé, sous l'égide du Président de la République, S.E. Alassane Ouattara, et avec mes équipes, à ressortir, au vrai sens artisanal du terme, le lustre de la "maison". Il fallait en effet faire briller à nouveau la culture à travers des leviers importants c'est-à-dire sortir les acteurs du secteur de la précarité pour les rendre aptes à la création ; avoir des instruments statistiques fiables ; rafraîchir et renforcer le dispositif légal qui encadre la pratique culturelle. Dans ce sens, entre 2014 et 2016, nous avons fait voter d'importants textes de loi, à savoir la loi n° 2014-425 du 14 juillet 2014 portant politique culturelle nationale, la loi n° 2014-426 du 14 juillet 2014 relative à l'industrie cinématographique, la loi n° 2015-540 du 20 juillet 2015 relative à l'industrie du livre, la loi n° 2016-555 du 26 juillet 2016 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

Sinistré comme de nombreux secteurs de la vie publique après les crises que nous avons connues, la culture exigeait de nous un investissement total. Il fallait en plus de ce qui vient d'être dit, travailler au renforcement des capacités des acteurs culturels, spécialement les cinéastes, les dramaturges, les opérateurs culturels ; assainir le secteur par une gestion moderne, notamment du Burida (A ce jour, 3e percepteur de droits d'auteur en Afrique après l'Afrique du Sud et l'Algérie), du Palais de la Culture…

En matière de Francophonie et de coopération culturelle, avec la Commission Nationale de la

Francophonie et la Direction de la Francophonie et de la Coopération Culturelle, nous avons assidûment et inlassablement œuvré à ouvrir la culture ivoirienne au monde en marquant ou notre retour sinon notre présence dans les instances internationales, en l'occurrence l'Unesco, l'OIF... Par ailleurs, notre activité voire notre activisme en matière de patrimoine culturel à travers l'inscription de la ville historique de Grand-Bassam, du Balafon Djéguélé et du Zaouli au Patrimoine Mondial de l'Unesco participent de notre parfaite compréhension du fait que la culture nourrit le tourisme qui lui-même est, comme chacun sait, un vecteur important de croissance économique.
C'est au vu de tout cela qu'il est loisible d'appréhender la dynamique de transformation économique dont témoigne la relative embellie qu'on peut noter au niveau du cinéma, des arts vivants et du spectacle tout comme des arts plastiques.

CESEC Magazine : Pouvez Monsieur le Ministre éclairer nos lecteurs sur les stratégies du Gouvernement, plus spécifiquement de votre Département pour insuffler une nouvelle dynamique à la culture en Côte d'Ivoire ? Quels sont les secteurs concernés par ces stratégies et leurs répercussions sur la société et sur l'économie?

M.K.B : *L'un des axes stratégiques du gouvernement ivoirien pour l'exercice 2018 c'est la transformation de l'économie nationale avec pour finalité l'amélioration des conditions de vie des populations. Comme tous les départements ministériels, le Ministère de la Culture et de la Francophonie est soumis à la même obligation de résultats. Pour nous conformer à cette attente du Président de la République et du Premier Ministre, il nous a semblé pertinent de transformer le modèle économique de la culture en changeant complètement de paradigme. Le ton en a été donné par le Marché des Arts et du Spectacle d'Abidjan (MASA) dont nous nous sommes accordés avec la Direction Générale pour que la dimension du spectacle soit au moins concurrente à celle de marché. Certes le spectacle mais aussi et surtout le marché. C'est la même logique qui a prévalu au Salon International du Livre d'Abidjan(SILA), visité par 152 000 personnes pour 30 millions de chiffre d'affaire. Pas assez à nos yeux mais acceptable vu d'où nous venons. La rente viagère que nous avons instituée avec la contribution du Chef de l'Etat pour les sommités de notre culture, les subventions que nous accordons aux réalisateurs et aux créateurs dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique (FONSIC) et du Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA) n'ont pas d'autre but que de donner les moyens aux artistes pour qu'ils créent ce qu'ils pourront vendre. Créer mais aussi diffuser. Créer mais aussi exploiter. L'exploitation et la diffusion des œuvres culturelles dans un environnement dégagé des scories du piratage et disposant d'espaces de "consommation" est une problématique que nous sommes en passe de résoudre. Notre engagement en ce qui concerne la création de salles de cinéma à Abidjan comme dans l'ensemble du pays, la construction des centres culturels intégrés est la réponse à ce défi majeur qui constitue un manque à gagner énorme pour les artistes.*
Par ailleurs, le "dénouement" très prochain de la longue marche pour la mise en œuvre de la copie privée dont la loi a été améliorée et votée, constitue un immense espoir pour en finir avec la précarisation des acteurs culturels. Mais avant cela, il nous faut souligner le travail herculéen que nous avons abattu pour remettre sur pied le Burida qui menaçait de s'effondrer quand nous avons pris fonction. Aujourd'hui c'est plus de 2 milliards que la maison du droit d'auteurs est capable de collecter au bénéfice des artistes ce qui nous vaut, comme je l'ai déjà dit, d'être classés troisième après l'Afrique du Sud et l'Algérie et avant le Maroc.
Aujourd'hui nous sommes en mesure de dire que nos efforts sont en train de porter leurs fruits. En effet, le Secrétariat Exécutif des pays ACP, réuni en Conférence ministérielle à Bruxelles en décembre 2017, a classé la CI au 4e rang des 80 pays

Aujourd'hui nous sommes en mesure de dire que nos efforts sont en train de porter leurs fruits. En effet, le Secrétariat Exécutif des pays ACP, réuni en Conférence ministérielle à Bruxelles en décembre 2017, a classé la CI au 4e rang des 80 pays ACP pour leur dynamisme culturel après le Nigeria, l'Afrique du Sud, et le Maroc et avant l'Egypte, le Sénégal et le Ghana

Ce que la Côte d'Ivoire est, ce qu'elle sera, nous le devrons, non pas à ce que nous avons mais bien à ce que nous sommes, à ce que nous saurons être

ACP pour leur dynamisme culturel après le Nigeria, l'Afrique du Sud, et le Maroc et avant l'Egypte, le Sénégal et le Ghana ; il a en outre indiqué que nous arrivions en 5e place en matière de Cinéma après le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Maroc et l'Egypte et avant le Sénégal, le Ghana et le Burkina Faso.
Désormais, la Côte d'Ivoire n'affiche plus que ses performances économiques, elle peut mettre en avant ses performances culturelles. C'est du reste ce qui nous a valu d'être mis à l'honneur dans de nombreux Festivals culturels, du Cinema ou du Livre à travers le monde : Dakar, Ouaga, Montréal, Conakry, Genève pour le Livre ; Ouaga, Angoulême, Louxor en Égypte pour le Cinema ; Mexico, Evora au Portugal pour les Festivals multiculturels.

Voyez-vous, nous faisons notre maximum pour développer notre culture et pour offrir aux acteurs culturels un environnement propice à la création afin que la contribution de notre secteur à l'économie soit marquée et reconnue.

CESEC Magazine : Monsieur le Ministre, nous sommes au terme de notre entretien. En quelques mots, quel est votre message à destinations des ivoiriens relativement à leur contribution au développement de la culture en général et particulièrement à l'avènement de l'Ivoirien nouveau?

***M.K.B** : Au moment de conclure cet entretien, j'aimerais vous réitérer mes remerciements pour l'opportunité de parler à nos concitoyens que vous m'avez offerte. Justement à nos frères et sœurs qui me liront, j'aimerais adresser mes salutations républicaines et espérer avec chacune et chacun dans un pays rassemblé ; avec notre culture comme instrument de conquête du monde. Ce que la Côte d'Ivoire est, ce qu'elle sera, nous le devrons, non pas à ce que nous avons mais bien à ce que nous sommes, à ce que nous saurons être ; c'est pourquoi nous devons travailler à la construction d'une conscience humaine et citoyenne aptes à répondre aux défis majeurs de notre temps. L'Ivoirien nouveau en tant que concept veut répondre à cette exigence tout comme l'homme – le concept – s'est affirmé au XVIe et au XVIIIe siècle pour faire face aux défis de ce qu'on a appelé la modernité* ■

L'ART ET LA CULTURE NOUS RASSEMBLENT

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE DE CÔTE D'IVOIRE

Par Abran Isabelle **ASSOUMAN**, *Chargée de Commission*

Séance plénière

Les Conseillers de la 11ème mandature adoptent leurs premiers Avis

Réunis en séance plénière les 12 et 13 mars 2018, les Conseillers économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la 11e Mandature, sous la présidence de Monsieur Charles Koffi DIBY, ont adopté à l'unanimité des membres présents, leurs premiers Avis. Au nombre de cinq (5), ces Avis, transmis ensuite au Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, avaient, avant l'étape de leur adoption, suivi un cheminement rigoureux qui révèle la volonté permanente des Conseillers d'en garantir la pertinence et une application aisée.

Groupe de travail Environnement et qualité de la Vie

LA PLENIERE, ORGANE EXCLUSIF D'ADOPTION DES AVIS

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel a adopté cinq (5) Avis au cours d'une séance plénière. Se saisir de grandes questions de société et faire des propositions d'Avis pertinents au Président de la République, telle est l'une des principales raisons d'être du CESEC. Pour accomplir cette mission, les Conseillers, se sont penchés des mois durant sur cinq (5) thèmes parmi les vingt-neuf (29) inscrits dans le catalogue des thématiques.

Les premiers Avis ont été adoptés à l'unanimité des membres présents à la séance plénière qui s'est tenue les lundi 12 et mardi 13 Mars 2018, au siège de l'institution. Ces cinq (5) thèmes portaient sur la sécurisation du foncier rural, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la cybercriminalité, le financement des PME/PMI, les enfants en conflit avec la loi ou « microbes ».

Avec l'Assemblée plénière des 12 et 13 mars 2018, le CESEC, vient de marquer un tournant décisif dans son histoire en adoptant cinq (5) Avis et rapports sur des sujets de grand intérêt pour la nation.

QUELS ENJEUX RECOUVRENT CES AVIS ?

Le CESEC propose, par ces Avis, des solutions innovantes susceptibles d'influencer positivement la société ivoirienne.

Groupe de travail Affaires Agricoles et Domaniales

Ainsi, pour les différents thèmes traités, l'Institution a fait cinquante-cinq (55) recommandations.

Au titre du **« Financement des PME /PMI »**, il a été noté qu'elles ne répondent pas suffisamment aux attentes légitimes placées en elles par les pouvoirs publics en matière de création d'emplois et de richesses. Le CESEC a donc préconisé huit (8) solutions novatrices dont le financement des PME/PMI par des fonds souverains d'investissements stratégiques.

Groupe de travail Affaires sociales et culturelles

Relativement au thème **« Foncier rural et immatriculation des terres »**, la contribution majeure sur les douze (12) recommandations a été est de suggérer à l'Etat ivoirien, la prise en charge de la certification foncière rurale généralisée à travers un financement tripartite (Etat-populations-partenaires techniques et financiers).

Concernant la **« Lutte contre un phénomène nouveau de délinquance juvénile : les enfants en conflit avec la loi ou microbes »**, la recommandation principale sur les neuf (9) émises, est la mise en place d'un cadre juridique adapté qui prenne en compte l'enfant délinquant, la famille, la communauté, les soutiens, les complices, les commanditaires et les recéleurs. Selon la gravité des faits incriminés et l'âge du mis en cause, les mesures varieraient de la prison ferme à la liberté surveillée en passant par les travaux d'intérêt public ainsi que les centres de correction, de resocialisation et d'apprentissage.

Groupe de travail Communication et nouvelles technologies

S'agissant de **« La promotion de l'éducation environnementale et de l'éducation au développement durable »,** le CESEC a fait douze (12) recommandations. Celles-ci devraient permettre de former à différents niveaux (formel, non formel ou informel) la population sur les principes et les valeurs de protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

Au chapitre du thème **« Cybercriminalité et éthique »**, le CESEC a fait quatorze (14) recommandations en vue d'apporter un soutien à la recherche sur la sécurité informatique et la protection des valeurs, et de créer une commission exclusivement consacrée à la protection des données à caractère personnel ■

Groupe de travail Affaires économiques et financières

Par Adolphe **KOUAMÉ**, *Assistant SG*

Séance plénière

Les Conseillers économiques situent les enjeux des Avis adoptés

Dès sa prise de fonction à la tête du Conseil économique, social, environnemental et culturel, le Président Charles Ko DIBY engage d'importants chantiers. Objectif, renforcer la crédibilité de l'Institution. Un Plan Stratégique de Développement (PSD 2016-2020) est alors élaboré autour de cinq (5) grands axes dont l'examen de thématiques, pierre angulaire de l'activité de l'Institution. C'est dans ce cadre que le CESEC s'est saisi d'un certain nombre de thématiques à caractère économique, social, environnemental et culturel d'intérêt national. Différents Groupes de Travail sont immédiatement mis en place pour étudier les cinq premiers thèmes de l'année 2018, portant sur la cybercriminalité, l'immatriculation de terres rurales, la promotion de l'éducation environnementale, le financement des PME/PMI et les enfants en conflits avec la loi. Quelques mois plus tard, ces études débouchent sur l'adoption de cinq (5) premiers Avis qui seront ensuite transmis au Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA. Afin de comprendre l'opportunité du choix et l'impact des thèmes étudiés, CESEC Magazine a recueilli les sentiments de cinq (5) Conseillers économiques, sociaux, environnementaux et culturels ayant coordonné les activités des cinq (5) Groupes de Travail.

EZAN Akélé

Président du Groupe chargé de la Qualité de la Vie

CESEC Magazine : Monsieur le Ministre, quels sont les enjeux liés à l'Avis que le CESEC propose sur cette problématique et comment peut-il permettre de transformer durablement les mentalités de nos concitoyens ?

EZAN Akele : il est de notoriété publique que les questions environnementales, depuis des décennies, retiennent l'attention des organisations internationales et des Etats sur les conséquences du réchauffement climatique. En Côte d'Ivoire, malgré la mise en œuvre de la Politique Nationale Environnementale et de la Stratégie de Développement Durable, ainsi que des initiatives consécutives à Rio 92, la prise de conscience écologique tarde à se développer. Pourtant la finalité de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable est de rendre possible le changement de paradigme de développement et d'accompagner la reconversion des mentalités aux principes et valeurs de durabilité, toutes choses qui demeurent un défi majeur pour la Côte d'Ivoire. En effet, l'éducation est le fondement du développement durable et par extension, le vecteur de la reconversion des mentalités pour la sauvegarde environnementale. Elle est un instrument essentiel pour faire évoluer les valeurs et les attitudes, les compétences, les comportements et les modes de vie en les rendant plus cohérents avec le développement durable au niveau des valeurs modèles de la Nation. L'éducation est, par conséquent, essentielle au développement durable. Tout individu doit apprendre en vue de s'inscrire dans la durabilité. Il est évident que notre savoir actuel n'apporte pas toujours les réponses aux problèmes de la planète, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques. Toutefois l'éducation reçue déterminera notre capacité et celle des générations futures de trouver des solutions durables et de nouvelles voies vers un avenir meilleur. Tout projet de promotion du développement durable doit, non seulement, mettre l'accent sur le rapport à l'environnement et la reconstruction du réseau des relations en milieu de vie, mais également, sur l'avènement d'un « monde » que l'on souhaite durable. L'originalité et la richesse des méthodes pédagogiques participatives encouragent la motivation et l'autonomie des apprenants en vue de leur changement de comportements pour devenir des acteurs de la protection de la planète et de la promotion du développement durable. C'est pourquoi l'Éducation au développement durable favorise l'acquisition de compétences permettant aux apprenants de développer leur esprit critique, d'imaginer des scénarios prospectifs et de prendre des décisions communes. Ainsi, l'éducation pour le développement durable met au premier plan les valeurs suivantes:

- La prise de conscience que la Terre est un bien commun dont nous devons prendre soin ;
- Tous les humains sont solidaires entre eux avec la Terre et avec tout ce qui vit ;
- L'autonomie qui permet à chaque personne de penser, de décider et d'agir par elle-même ;
- La responsabilité qui nous met dans l'action et doit faire de tous des citoyens porteurs de valeurs démocratiques et mobilisés pour leur mise en œuvre ;
- Une école de respect, un état d'esprit constructif qui refuse la résignation ;
- Une école de participation, de solidarité qui forge à l'esprit critique et véhicule une philosophie sociale qui concerne tous les humains ;

Creuset de l'écocitoyenneté: sensibilité à la chose environnementale, sociale et économique; informé et engagé en développant des aptitudes à résoudre les problèmes et à prendre des décisions en favorisant le débat démocratique. L'éducation environnementale et au développement durable, devient la source qui doit arroser l'éclosion de l'Ivoirien Nouveau, acteur de l'émergence, voir, de la mise en œuvre de l'Agenda Post- 2015. Elle invite l'Ivoirien à se débarrasser de tous les comportements néfastes et destructifs de la Planète. Par conséquent, elle prône, la paix, la sécurité, l'équité, la justice, le partenariat, le progrès pour tous (prospérité) afin de restaurer la dignité humaine ■

KOUABLAN François

Président du Groupe chargé des Affaires agricoles et domaniales

CESEC Magazine : Monsieur le Conseiller, vous qui avez présidé les travaux du Groupe de Travail en charge des Affaires Agricoles et Domaniales, sur le thème : « Foncier rural et immatriculation des terres ». Pensez-vous que l'Avis proposé au Gouvernement par votre Assemblée peut aider à résoudre de manière durable ces problèmes répétitifs ? Et si oui, comment ?

KOUABLAN François : Je voudrais, avant tout propos, m'acquitter d'un devoir, celui de ma reconnaissance au Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), Monsieur Charles Koffi DIBY, d'avoir permis à ce que je préside cet important groupe de travail dénommée «Affaires Agricoles et Domaniales ». L'actualité économique et sociale nous rappelle quasi quotidiennement le caractère récurrent des conflits fonciers dans notre pays. Et pour tenir compte de cette situation l'Etat a opté pour la mise en place d'une législation appropriée et spécifique afin d'assurer une gestion paisible et rationnelle des terres rurales et créer la condition du développement économique et social. Tel est, entre autres, l'objet de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural. Pour ce faire, le législateur, qui reconnaît les droits coutumiers et la propriété coutumière, a décidé de la transformation desdits droits coutumiers en droits modernes grâce à la certification foncière et à l'immatriculation. Cependant, malgré les nombreuses attentes, ce texte, qui, a d'ailleurs été amendé en 2004 et en 2013, ne semble pas avoir résolu le problème du foncier rural. En effet, l'économie de notre pays, la Côte d'Ivoire se reposant sur l'agriculture, la question foncière se trouve au centre de tous les débats sociaux économiques, principalement ceux relatifs au ''Domaine foncier rural''. La raison d'un tel intérêt croissant vient du fait qu'il s'agit de la partie cultivable du territoire national, source de toutes les convoitises. Malgré les nombreuses dispositions réglementaires prises par l'Etat de Côte d'Ivoire, la question foncière continue de soulever des passions, sources de crises entre les populations dans plusieurs régions du pays. En examinant la problématique du « Foncier rural et immatriculation des terres » pour en tirer un avis soumis au Chef de l'Etat, le CESEC, sous la direction éclairée du président Charles Koffi DIBY, entend apporter sa contribution pour la recherche d'une solution durable à ce problème récurrent. A la question de savoir si notre avis peut aider à résoudre de manière durable les problèmes répétitifs du foncier rural, je répondrais positivement pour les quatre raisons suivantes :

1- Le sujet suscite un intérêt général pour les populations donc constitue une préoccupation majeure pour le gouvernement ;
2- L'avis proposé au chef de l'Etat est le fruit d'une large consultation auprès de plusieurs experts travaillant dans le domaine du foncier rural et/ou y ayant mené plusieurs investigations pour des travaux scientifiques ;
3- Les propositions contenues dans l'avis sont simples et leurs applications peu contraignantes ;
4- l'Etat gagnerait sur le moyen et le long terme en ce qui concerne les investissements à faire dans le cadre du financement de l'établissement du certificat foncier. Un tel investissement élargirait l'assiette fiscale de l'Etat d'une part et constituerait une garantie certaine pour les populations, avec tous les avantages qui en découlent… ■

Me SAMASSI Mamadou

Président du Groupe chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies

CESEC Magazine : Pour avoir placé cette question cruciale parmi les priorités du CESEC, dans quelles mesures l'Avis que vous venez d'adopter peut-il produire les résultats escomptés, à savoir : réduire le niveau de cette délinquance tout en sauvegardant le droit à la protection des libertés et de la vie privée ?

SAMASSI Mamadou : Depuis le début des années 2000, le phénomène de la cybercriminalité est en recrudescence en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier. Autant les individus que les institutions publiques ou privées, tout le monde semble être touché par ce fléau. Les travaux au terme desquels l'avis adopté en plénière par le CESEC ont permis de faire une incursion dans l'univers sombre d'un nouveau mode de criminalité propre à notre époque, dédiée à l'outil informatique et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
De ce point de vue, la cybercriminalité est une criminalité High Tech qui, dans sa conception et son exécution, a substitué aux outils traditionnels du crime (couteau-pistolet) l'usage du clavier d'un ordinateur par lequel il prolifère et étend ses tentacules dans la vie des citoyens et des Etats qui sont en posture d'organiser la résistance pour contenir ou neutraliser le fléau.
Sur le sujet de la riposte, le CESEC a préconisé aux pouvoirs publics des mesures salvatrices dont les plus emblématiques sont :
1) Au plan politique : l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurisation et de défense du cyberespace
2) Au plan législatif et règlementaire :
la création d'un arsenal juridique et réglementaire adéquat dédié à la lutte contre la cybercriminalité et au contrôle des outils de l'information et des technologies de la communication.
3) Au plan sociologique : la mise en œuvre d'une vaste campagne de sensibilisation résolument orientée vers l'éducation et le réarmement moral de la jeunesse.
4) Le phénomène étant d'envergure internationale, intensifier entre les états la coopération, le partage des moyens et des informations sur les activités criminelles. La mobilisation générale, l'organisation et la mutualisation des moyens constituent le gage du succès dans la lutte contre la cybercriminalité.
Toutefois le combat doit être mené dans le respect des libertés individuelles et des droits de l'homme.
Aussi, les lois à promouvoir doivent-elles établir le juste équilibre entre les nécessités de la sécurité dont sont débiteurs les pouvoirs publics et les exigences de respect des libertés fondamentales dont sont créanciers les citoyens des pays concernés ■

GADEGBEKU Samuel Anani

Président du Groupe chargé des Affaires sociales et culturelles

CESEC Magazine : Monsieur le Conseiller, vous avez conduit les travaux sur le thème : « Lutte contre le phénomène nouveau de délinquance juvénile : les enfants en conflit avec la loi ou microbes ». En quoi, selon vous, l'Avis du CESEC sur ce problème peut permettre aux Pouvoirs Publics d'arriver à bout de cette question épineuse ?

Professeur GADEGBEKU Samuel Anani : Ce phénomène comme tout le monde le sait, a une incidence sur les efforts consentis par le Gouvernement pour assurer la sécurité, afin, entre autres choses, d'accroitre le taux d'investissements étrangers en Côte d'Ivoire. Je pense donc que les Pouvoirs Publics ont pris toute la mesure du problème En effet, l'acuité de ce problème, véritable défi sécuritaire pour les Autorités Publiques, engage l'avenir d'une partie de la jeunesse et des familles et constitue une préoccupation majeure pour les populations victimes des exactions et qui deviennent stigmatisantes. C'est donc à juste titre que le CESEC, Assemblée Consultative de l'Etat, constituée de citoyens issus de toutes les couches socio- culturelles du pays, vivant au sein des populations, confrontées aux mêmes problèmes que celles-ci, s'est saisie de la question. Le diagnostic du phénomène des enfants en conflit avec la loi ou microbes a été fait sans aucune complaisance impliquant les victimes, les victimaires, les Autorités

sécuritaires, les spécialistes du droit, la société civile… pour proposer des solutions inclusives qui prennent en compte tous ces acteurs dans un consensus de résolution. Les solutions proposées par le CESEC constituent une nouvelle approche qui consiste non seulement à tarir le phénomène des enfants en conflit avec la loi, mais aussi à en empêcher le renouvellement en « arrêtant l'approvisionnement du phénomène ». La combinaison judiciaire de la répression, de la resocialisation et d'actions bien en amont avec l'école et la formation-apprentissage, le service civique, le sport, les arts et les centres et aires de loisirs, ainsi que la religion permettra d'endiguer le fléau que constitue le phénomène nouveau de délinquance juvénile et de le faire disparaître de notre société ■

Mme Massogbé TOURÉ

Présidente du Groupe chargé des Affaires économiques et financières

CESEC Magazine : Madame la Conseillère, en votre qualité de Coordonnatrice du Groupe de Travail chargé des Affaires Economiques et Financières, il vous a été échu la supervision de l'examen du thème : « Financement des Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) ». Que doit-on attendre de l'Avis proposé au Gouvernement par le CESEC en termes de solutions aux difficultés rencontrées par les PME/PMI en Côte d'Ivoire ?

Mme Massogbé TOURÉ : il ressort de nombreuses études qu'en Côte d'Ivoire la principale source de financement des PME/PMI demeure le financement bancaire et les systèmes financiers décentralisés (les microfinances). Malheureusement, l'accès au crédit dans le système financier global apparaît difficile pour les PME/PMI. Le coût du crédit à long terme est jugé excessif (12 à 15% par an pour les investissements (PEA, 2017). Tous ces obstacles, ajoutés à d'autres contraintes réduisent les perspectives de développement des PME/PMI qui constituent le principal réservoir d'emplois surtout pour les jeunes.

Pour ce qui est de la question de financement des PME/PMI, en Côte d'ivoire, comme souligné dans les conclusions de nos travaux, vu l'ampleur des besoins de financement, aucune solution ne s'aurait s'appliquer véritablement sans une réelle implication du gouvernement.

Le CESEC, se saisissant de cette question et en relevant les différents points comme l'insuffisance fort constaté des capitaux mobilisés pour le financement des PME/PMI, la dominance des pratiques informelles ne permettant pas une bonne lisibilité de la santé économique des entreprises par les détenteurs des capitaux, a touché du doigt les réelles difficultés de ces acteurs de développement en Côte d'Ivoire.

Face à ces blocages et difficultés relevés, de l'Avis proposé au Gouvernement, le CESEC, en termes de solutions, peut espérer :

- la mise en place d'un fonds de garantie pour le financement des PME/PMI. Ce fonds qui sera logé dans des banques et établissements financiers pourrait soutenir toutes les entreprises. Il devra aider à financer toutes les entreprises demanderesses en tenant compte d'un certain nombre de critères liés à l'exploitation et bien d'autres ;
- l'incitation des PME/PMI par des mesures spécifiques afin de les encourager à adopter des pratiques saines de gestion pour améliorer leur image aux yeux des partenaires financiers ;
- Promouvoir l'encadrement de jeunes entrepreneurs au travers des actions de renforcement de leurs capacités;
- Etc.

Sans être limitatives, les attentes de l'Avis proposé au gouvernement peuvent aller au-delà des trois (03) points énumérés. Ce qui est important et que nous souhaitons voir, ce sont des actions fortes de la volonté gouvernementale au regard de cette équation du financement du secteur des PME/PMI.

Avec l'engouement actuel des investisseurs pour le business en Côte d'Ivoire, la recherche de partenaires solides en ce sens peut en être un grand soulagement.

Nous remercions le Président CHARLES KOFFI DIBY, pour le choix de ce thème qui résume beaucoup de difficultés au regard de la portée de l'action des PME/PMI en Côte d'Ivoire. C'est une opportunité pour nous de nous prononcer sur cette question.
Nous avons foi que notre cri sera entendu et restons convaincus de la prompte réaction du Gouvernement ■

Par **KOUAMÉ** Yao Bernard, Directeur des Commissions

Quelles procédures pour l'adoption d'un avis ?

Assurément, les dates des lundi 12 et mardi 13 mars 2018 resteront gravées en lettres d'or dans les annales du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de la République de Côte d'Ivoire. Ces jours-là, en effet, réunis en Assemblée plénière, sous l'autorité de leur Président, monsieur Charles Koffi DIBY, les membres de l'institution consultative ivoirienne ont examiné cinq (5) rapports et adopté cinq (5) Avis soumis par les Groupes de travail préalablement constitués. L'évènement était suffisamment important pour être souligné, eu égard à la baisse d'activité consécutive aux difficultés sociopolitiques qui ont émaillé la vie de la nation au cours de la dernière décennie. Pour saisir la portée de ces actes solennels et en comprendre le contenu, il importe d'en décrire le processus d'élaboration.

1. Saisine et choix des thématiques

Trois (3) étapes essentielles caractérisent l'élaboration d'un Avis : la saisine, les travaux en Commissions et enfin, l'adoption en Assemblée plénière.
Les textes régissant l'institution prévoient deux (2) modes de saisine :
- la saisine par le Président de la République ou le Parlement (l'Assemblée nationale ou le Sénat) ;
- la saisine d'initiative ou auto-saisine.
Dans son essence, le Conseil économique, social, environnemental et culturel constitue une Assemblée consultative au service des pouvoirs publics.

A cet égard, il est saisi, sur certaines questions, par le Président de la République ou par le Parlement, à l'effet de requérir ses suggestions ou recommandations.
Lesdites suggestions ou recommandations prennent la dénomination officielle d'Avis. L'Avis est émis sur le thème ou sujet qui est soumis au CESEC par l'acte de saisine.
La saisine d'initiative ou auto-saisine consiste pour l'institution à formuler de son propre chef une problématique d'actualité et d'intérêt national et à l'adresser à l'attention du gouvernement.
Dans les cas des Avis adoptés les 12 et 13 mars 2018, il s'est agi d'une procédure de saisine d'initiative.
Quel que soit le mode de saisine, il convient de retenir qu'une fois que le CESEC est « actionné », l'examen du thème qui requiert son Avis obéit à un processus.

2. Processus d'examen des thématiques

Sur le plan organisationnel, le Conseil économique, social, environnemental et culturel compte cinq (5) Commissions qui sont les formations de travail :
- la Commission des affaires économiques et financières
- la Commission des affaires agricoles et domaniales ;
- la Commission des affaires sociales et culturelles ;
- la Commission de l'environnement et de la qualité de vie ;
- la Commission de la communication et des nouvelles technologies.

En cas de besoin, il peut être créé des Commissions ad hoc pour examiner des questions spécifiques.
Les organes et les membres des Commissions sont nommés par décret du Président de la République.
Les Commissions de la 11e Mandature n'étant pas encore installées, le Président Charles Koffi DIBY a pris l'initiative de constituer des Groupes de travail sur le modèle des Commissions, pour assurer les missions de l'institution.
Aussi ces Groupes de travail ont-ils été saisis de cinq (5) thèmes qu'ils ont examinés en leur sein et adoptés, à savoir :
1. Foncier rural et immatriculation des terres ;
2. La Promotion de l'éducation environnementale et de l'éducation au développement durable ;
3. Cybercriminalité et éthique ;
4. Financement des PME/PMI ;
5. Lutte contre un phénomène nouveau de délinquance juvénile : les enfants en conflit avec la loi ou «microbes».

Une fois que le Groupe « attributaire » d'un thème a épuisé sa compétence, l'administration procède à la diffusion des conclusions auxquelles il est parvenu auprès des autres formations de travail pour recueillir leurs observations qui sont consignées dans un document appelé « le cahier des amendements ».
Le cahier des amendements est le vecteur d'échanges entre les Conseillers membres d'un Groupe de travail donné et leurs autres collègues qui se prononcent ainsi sur le travail effectué. Les remarques formulées sont soit prises en compte soit rejetées. Dans les deux cas, le Président du Groupe de travail justifie au cours de la séance plénière, la suite réservée à chaque amendement.
L'Assemblée plénière est l'organe de délibération et de décision du Conseil économique, social, environnemental et culturel. L'Avis qui est l'acte solennel par excellence de l'institution consultative n'acquiert sa valeur juridique que

s'il est adopté en Assemblée plénière. A titre comparatif, on peut dire que l'Avis est à l'Assemblée consultative, ce que la Loi est au Parlement.
L'Avis peut être un « Avis simple ». Dans ce cas, il est émis sur un sujet qui est suffisamment documenté et qui n'a pas besoin d'investigations supplémentaires.
L'Avis peut être accompagné d'un Rapport, lorsque le CESEC juge opportun de le soutenir par la production d'un argumentaire qui en explicite le contenu et en restitue la portée.
Dans le cas d'espèce des 12 et 13 mars 2018, il s'est agi de cinq (5) Avis accompagnés chacun d'un Rapport.
Notons que dans le langage technique, si les Avis sont adoptés, les Rapports qui les accompagnent sont dits « examinés en plénière ».

3. Contenu et portée des Avis des 12 et 13 mars 2018

Dans leur contenu, les cinq (5) Avis adoptés et les Rapports qui les accompagnent sont en phase avec les attributions des cinq (5) Groupes de travail.
A ce titre, il convient d'indiquer que dès sa prise de fonction, le Président Charles Koffi DIBY a entrepris une tournée auprès de ses pairs Présidents d'institution au cours de laquelle il a recueilli leurs attentes qui ont été ajoutées à des thèmes d'études formulés par certains Conseillers économiques.
Par ailleurs, deux (2) enquêtes d'opinion conduites en 2016, respectivement par l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké et le Cabinet d'études Monitoris, ont permis d'identifier les préoccupations réelles des populations qui ont trait à :
1. l'emploi ;
2. l'éducation ;
3. la santé ;
4. la vie chère ;
5. la sécurité.

Sur cette base, une liste provisoire de vingt-neuf (29) thèmes a été retenue dont les termes de référence ont été rédigés et consignés dans un document appelé « Catalogue des TDR des thèmes proposés » qui a été validé par les Conseillers économiques en Assemblée plénière le 10 avril 2017.
Du point de vue de la portée des actes pris, il convient d'indiquer que le CESEC se veut une institution pragmatique. A cet effet, il veille à ce que les Avis qu'il émet soit en cohérence, certes avec la vision du gouvernement mais aussi avec les préoccupations des populations.
Les sujets traités sont des sujets d'actualité et d'intérêt national, ayant un caractère consensuel en ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).
Par ailleurs, un accent particulier est mis sur le caractère innovant de la démarche de l'institution ainsi que sur l'impact social des thèmes choisis dont la mise en œuvre doit être susceptible d'entraîner un changement de paradigmes au niveau des populations.
Enfin, chaque sujet traité doit valoriser l'institution aussi bien auprès des pouvoirs publics que des parties prenantes internes ou externes.
En somme, l'élaboration des Avis et des Rapports du Conseil économique, social, environnemental et culturel obéit à un processus défini par la loi et le règlement.
La finalité de l'Avis, acte solennel par excellence du CESEC, est aussi clairement connue et dans sa portée, se situe toujours la préoccupation d'accompagner les pouvoirs publics, le gouvernement notamment, dans la recherche des solutions idoines aux préoccupations majeures des populations ivoiriennes ■

Le Document du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2020 du Conseil économique, social, environnemental et culturel

Par Abran Isabelle **ASSOUMAN**, *Chargée de Commissions*

Formulation d'un Avis
LES DESSOUS D'UNE DEMARCHE QUALITÉ

Conformément à l'article 163 de la Constitution ivoirienne, le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) a pour mission, de donner son avis sur les projets de loi d'ordonnance ou de décret, sur les propositions de loi, sur les projets de loi de programme ainsi que sur tout problème à caractère économique, social, environnemental et culturel, dont l'examen est soumis à ses soins par le Président de la République ou le Parlement. Il s'agit alors de saisine du Président de la République ou du Parlement.
En outre, l'article 11 de la loi organique n°2001-304 du 5 juin 2001 déterminant la composition et le fonctionnement du CESEC permet à l'institution, de sa propre initiative, d'appeler l'attention du Président de la République et du Parlement sur les réformes qui lui paraissent de nature à favoriser le développement économique, social, environnemental et culturel. L'on parlera alors de saisine d'initiative ou d'auto-saisine.
Formuler des Avis à l'attention du Pouvoir Exécutif ou Législatif constitue donc la finalité des activités du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel. Un Avis est une proposition de solution ou une recommandation pour la résolution d'un problème donnée. Pour le CESEC, l'Avis est la décision prise en plénière, soit sur saisine du Gouvernement ou du Parlement, soit sur auto saisine.
Une fois l'Avis et le Rapport adoptés et transmis au Président de la République, l'Avis est publié au journal officiel.

DES CRITERES DU CHOIX DES THEMATIQUES A LA REDACTION DES AVIS

Sur la base des attributions du CESEC, différents thèmes ont été proposés par les parties prenantes de l'institution. Ces thèmes ont fait l'objet d'analyse sur la base de huit (8) critères. Ce sont l'intérêt national, le consensus, le lien avec les objectifs de développement durable (ODD), l'actualité, la réflexion innovante, l'impact social perceptible, le changement de paradigmes et la contribution au rayonnement du CESEC.
Au terme de l'analyse, il en est ressorti un catalogue de termes de référence de vingt-neuf (29) thèmes proposés. Ce catalogue a été ensuite soumis à l'Assemblée plénière le 10 avril 2017. Il a été adopté à l'unanimité des conseillers présents après amendements.

Au cours de cette Assemblée plénière, les Conseillers se sont constitués en cinq (5) groupes de travail.
Leur mission comportait deux volets :
- Premièrement, choisir trois (3) thèmes par groupes en respectant un d'ordre de priorité et adopter un calendrier de travail ;
- Deuxièmement, produire un projet d'Avis et le projet de rapport y afférent pour l'année 2017.
Ces groupes de travail ont examiné les thèmes suivants:
- Groupe de travail 1 « Affaires économiques et financières » : « Financement des Petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI) » ;
- Groupe de travail 2 « Affaires agricoles et domaniales » : « Foncier rural et immatriculation des terres » ;
- Groupe de travail 3 « Affaires sociales et culturelles » : « Lutte contre un phénomène nouveau de délinquance juvénile : les enfants en conflit avec la loi ou microbes » ;
- Groupe de travail 4 « Environnement et qualité de vie » « La promotion de l'éducation environnementale et de l'éducation au développement durable » ;
- Groupe de travail 5 « Communication et nouvelles technologies » « Cybercriminalité et éthique ».

Pour accomplir cette mission, les groupes de travail ont eu plusieurs séances qui ont consisté : au recueil des fonds documentaires; à l'analyse des documents; aux auditions des experts; à la réception des contributions des structures étatiques et paraétatiques et à la rédaction des pré-Rapports et avant-projets d'Avis. Ce processus d'élaboration a été adopté afin de donner un caractère inclusif aux Avis et Rapports.

A la fin des travaux, chaque groupe de travail a produit un pré-rapport. Ce pré-rapport généralement met en exergue l'état des lieux, l'examen comparatif des actions ivoiriennes avec celles des autres pays dont le savoir-faire en la matière est reconnu et les recommandations destinées à impulser le changement positif dans notre pays.
Au terme de ce processus, les différents groupes de travail ont validé leur rapport et le projet d'avis qui ont été soumis à l'Assemblée plénière des 12 et 13 mars 2018.

Par Désiré **N'GUETTA,** *Chargé d'Études*

Voyage au cœur de la culture N'Zima

L'Abissa

Le peuple N'zima, peuple au sud de la Côte d'Ivoire, a su, à travers les âges, préserver la valeur esthétique, le génie de la créativité, de la contemplation, propres à sa culture. C'est la beauté culturelle de ce peuple que nous voulons faire découvrir à travers l'Abissa.

Qu'est ce que l'Abissa

L'Abissa est une danse sacrée, qui a été découverte dans la forêt par l'un des membres de la famille M'vavilé à qui les génies ont demandé de la transmettre à tout le peuple N'zima. Depuis des décennies donc, l'Abissa est pratiquée par le peuple N'Zima et n'est plus seulement une danse, mais bien une fête traditionnelle populaire intégrant plusieurs supports artistiques dont la danse, le chant et le déguisement (tenues vestimentaires, maquillage etc). Mieux, danse unificatrice, purificatrice fondamentale, sacrée et non simplement folklorique, l'Abissa représente un véritable symbole pour le peuple N'Zima et son Roi. Cette fête populaire qui débute généralement fin octobre et début novembre, marque le nouvel an chez les N'Zima. Elle part du Ghana originel et s'achève à Grand-Bassam.

La fonction sociale de l'Abissa

Tenue chaque année à Grand Bassam, l'Abissa se déroule pendant deux semaines. L'un des éléments clés de cette fête est le Tam-tam, l'Edongbolé, Tam-tam sacré détenu par la famille M'vavilé.

La pratique de l'Abissa obéit aux recommandations prescrites par la tradition mais surtout ne s'isole pas de l'idéal de tout peuple qui est la consolidation de l'unité

La famille royale des N'Zima à l'occasion de la fête de l'Abissa

et de la fraternité. La quête de cet idéal passe par la critique sociale lors de l'Abissa. En ce sens, l'Abissa joue un rôle politique et est facteur de réconciliation et de paix, indispensables pour le bon fonctionnement et le développement de la communauté.
La cérémonie de l'Abissa est l'occasion donnée au peuple de se consacrer à l'évaluation de sa vie sociale, politique, économique ; en somme l'évaluation du vivre ensemble et de la conformité des actes posés aux valeurs recommandées et prescrites. C'est aussi le lieu propice pour dénoncer les actes odieux, ignobles, envers la communauté, et qui malheureusement peut conduire à une future déconfiture de la société. Le peuple N'Zima entend donc, par cette cérémonie, enrayer tout acte qui ne correspond pas à l'ensemble des règles servant de déterminants aux valeurs, tout ce qui, par rapport à la civilisation N'Zima, est mauvais ou désordre. La purification que la fête de l'Abissa permet se fait par l'eau mais surtout par la critique sociale.

Son impact sur le peuple N'zima et la société ivoirienne

Pour le peuple N'Zima, la critique sociale est une plate-forme d'expression où l'on dénonce toutes les tares et salue les actions positives de leur société au cours de l'année qui s'est écoulée.
L'Abissa est donc la critique sociale pour l'élévation de l'être-vie et de la vie elle-même. C'est cela qui fait la réjouissance de cette institution et qui conduit à porter sur les épaules, les personnes qui ont été sévèrement critiquées, et qui ont fait preuve d'une maîtrise parfaite d'elles-mêmes, signe d'acceptation de la critique faite et du changement souhaité. En clair, l'Abissa, connu sous l'angle de fête, de réjouissance, est en réalité une danse de bilan de l'exercice politique, des relations intergroupes et interpersonnelles.
A travers ces critiques, il est recherché le bien de la communauté, le bonheur et l'enrichissement. La garantie de l'ordre social et politique pour le peuple N'Zima, est une richesse. L'appréhender ainsi est une pensée bien noble. Il y a aussi des personnes désignées pour chanter. Leurs chants servent soit pour encenser soit pour critiquer. Porte-voix de la population qui se confient à eux pour l'occasion, ce que ces chanteurs disent est inattaquable. Aussi, c'est la seule occasion où on peut parler librement devant le Roi. L'occasion est donnée de critiquer des personnes dans la société qui ont eu des comportements de déviation. Ces moments de critiques se font sans haine et sans rancune. Il n'est pas exclu non plus de louer les mérites des personnes qui ont contribué à la pérennisation d'un bon climat social.

Des participants dans des accoutrements de réjouissance

Tout cela se fait dans la démocratie et la liberté.
Chaque jour de la semaine est consacré à une composante du peuple N'Zima. Le mardi, par exemple est celui où le roi accompagné de ses notables et les Chefs de villages viennent prendre part à la fête, la première fois. Ils reviennent samedi et dimanche. Au cours de l'Abissa, l'on fait le bilan de l'année précédente.
L'Abissa permet donc au roi de maîtriser parfaitement la situation politique de toute la communauté à la tête de laquelle il se trouve. Elle se donne comme viatique à sa majesté pour assumer pleinement la responsabilité politique et par conséquent d'en prendre les mesures qui s'imposent pour le bon fonctionnement de son royaume. Lors de l'Abissa, le Roi et les Chefs de communautés exécutent des pas de danse. Après une critique sociale bien acerbe devant laquelle le roi a fait preuve d'une maîtrise particulière de soi, il danse, puis est porté sur les épaules de quatre valides hommes. Il en ressort que le Roi et les Chefs ne doivent leur réjouissance qu'au prix de leur effort et de leur maîtrise d'eux-mêmes pour écouter attentivement la critique sociale de leurs gouvernés et à en tirer profit pour l'organisation et l'exercice démocratique du pouvoir comme en témoigne les propos d'un notable. La danse du roi après les critiques et le fait qu'il soit porté sur les épaule est plein de sens. Cela signifie que le roi et son peuple s'acceptent mutuellement ■

Par Jean Marck **NYNCEMON**, *Chargé de Communication*

l'invitée de "Les grandes rencontres du CESEC"

Le Ministre BAKAYOKO-LY Ramata présente les défis et perspectives du monde universitaire

Les Grandes Rencontres du CESEC", espace de réflexion et d'échanges institué par le CESEC, a reçu pour sa deuxième édition Madame BAKAYOKO-LY Ramata, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le 20 juin 2018 au siège de l'Institution. Elle Répondait ainsi à l'invitation du Président Charles Koffi DIBY et de ses pairs Conseillers, accompagnée de Présidents d'Universités et de nombreux autres collaborateurs, en présence de la presse nationale. Cet espace offrait à Madame la Ministre l'occasion de présenter la politique nationale de l'Enseignement et de la recherche scientifique à travers le thème : «Enseignement supérieur, Recherche scientifique et innovation en Côte d'Ivoire: Défis, vision et perspectives

Le Président du CESEC, Monsieur Charles Koffi DIBY, dans son propos introductif a relevé les mérites de Madame le Ministre. Relativement au thème, il a indiqué que « Ici ou ailleurs, la problématique de la formation et de l'avenir des jeunes, « certitude d'aujourd'hui et espoir de demain », se pose avec acuité ».

A sa suite, Madame le Ministre après avoir remercié le Président du CESEC et l'ensemble des Conseillers pour leur aimable invitation, a axé son intervention sur cinq (5) points principaux : le financement de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique ; le syndicalisme estudiantin ; l'adéquation formation-emploi ; la valorisation des conclusions de Recherche ; l'impact de la révolution numérique.

Avant de présenter les perspectives, Madame Bakayoko LY-Ramata a fait l'état des lieux de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Selon elle, le système a connu trois grandes périodes :
- Une première période, celle du rayonnement qui s'étend de 1960 à 1980, caractérisée par l'émergence d'une élite africaine grâce à la culture de l'excellence, la disponibilité des infrastructures et surtout l'adéquation du binôme formation-emploi.
- Une seconde période entachée de crises qui part de 1980 à 2010 et qui se singularise par la chute de la qualité des formations et l'inadéquation de celles-ci face au marché de l'emploi. Il faut rechercher les motifs parmi lesquels : l'échec de la Loi de l'Enseignement de 1995 initialement destinée à relancer le secteur éducatif ; la dégradation et la destruction de certaines infrastructures et d'une partie de la Mémoire des universités ; les crises socio-politiques successives, etc.
- Une troisième et dernière période dite de la renaissance a, quant à elle, commencé dès la fermeture des universités en 2011 en vue de leur totale réhabilitation jusqu'à aujourd'hui. Elle est marquée par la mise en œuvre d'un important programme de réhabilitation, d'extension, de modernisation et de décentralisation des Universités sur le territoire ivoirien». De cet état des lieux, il ressort un certain nombre de défis à relever. En somme, Madame le Ministre, en réponse aux interrogations légitimes des éminents membres de l'Assemblée consultative a reconnu la persistance des défis à surmonter par son département et qu'elle a présentés en dix points.

Concernant les mesures à prendre pour pérenniser les infrastructures et équipements des établissements publics de l'Enseignement Supérieur, Madame BAKAYOKO-LY Ramata a indiqué, en citant l'exemple de la réhabilitation l'INHP-HB de Yamoussoukro, l'option de contrats de maintenance retenue par le Gouvernement dans le cadre d'un partenariat avec les opérateurs privés.
La décentralisation du système universitaire a également

Exposé de Madame le Ministre Bakayoko-LY Ramata aux Conseillers économiques

été évoquée. Sur cette question, la conférencière a souligné la nécessité de réalisation d'études préalables sur chaque région concernée pour prendre en compte les potentialités propres à la région en question, en termes de ressources naturelles prioritairement, comme cela a été le cas pour San-Pedro où « …l'université s'intéressera aux filières dédiées aux métiers de la mer » a-t-elle précisé. Et de mentionner, pour répondre aux préoccupations des conseillers sur la qualité de la formation dans ces localités, le recours institutionnel au numérique comme solution pour palier l'éventuelle surpopulation des amphithéâtres ou le sous- effectif d'enseignants, sujet sur lequel elle a reconnu que le ratio étudiants/enseignants paraissait en effet élevé et même supérieur à la norme de l'UNESCO.

Revenant sur le programme de réhabilitation des cités universitaires, Madame le Ministre a rassuré les conseillers quant à l'engagement par l'Etat, d'études de faisabilité placées sous la direction du Bureau national d'études techniques de développement (BNETD). Elle a dit l'intérêt d'une contribution significative du secteur privé dans la construction des nouvelles cités. A la question sur la construction d'une université confessionnelle, « une piste de réflexion mérite d'être explorée par les parties prenantes », a-t-elle répondu.

Relativement aux conditions des revendications posées par les étudiants et les enseignants, le Gouvernement, selon Madame le Ministre, a pris des initiatives pour faciliter le dialogue entre les différents acteurs en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le milieu universitaire.

La recherche et L'innovation technologique, le développement des compétences en Sciences, Technologie et Mathématiques ont été par ailleurs évoqués. Madame le Ministre a invoqué le développement du numérique et l'amélioration des conditions de vie et de travail dans un espace universitaire apaisé.

Pour relever ces défis, un cadre décennale de gouvernance stratégique du couple éducation-formation dans lequel s'inscrit le plan national de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a été élaboré.

Dans cette optique, le gouvernement envisage, selon Madame le Ministre, entre autres choses, de renforcer la carte universitaire par la construction et l'équipement de deux universités (San-Pedro et Bondoukou) au titre de la rentrée 2020-2021, puis cinq autres grandes écoles de 2020 à 2025. En outre, les opportunités offertes par le digital seront maximisées à travers l'interconnexion de nos universités au réseau mondial. Enfin, Madame le Ministre a rappelé qu'il est prévu également l'adoption d'une Politique nationale de l'Enseignement supérieur et la signature de Contrats De Performance (CDP) entre l'Etat et les institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

Au terme de cette deuxième édition de « Les Grandes Rencontres du CESEC », il convient de noter la grande satisfaction du Président Charles Koffi DIBY et de tous les Conseillers pour avoir été instruits davantage sur la politique nationale du gouvernement en matière d'éducation et de recherche scientifique. Après le Dr Dramane HAÏDARA, Directeur-pays du Bureau International du Travail (BIT) qui a présenté les enjeux de l'emploi des jeunes, Madame le Professeur BAKAYOKO-LY Ramata, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique aura apporté à son tour aux Conseillers, de la matière pour enrichir leurs réflexions dans l'accomplissement de leur mission ■

Par Félicien **YEDE N'GUESSAN**, *Conseiller Technique*

"Les grandes rencontres du CESEC", Propos recueillis

Pr. Saliou TOURÉ, *Président de l'Université internationale de Grand-Bassam*

« Nous encourageons la ministre à aller de l'avant »

C'est pour nous un honneur et un grand plaisir de participer à cette conférence prononcée par madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Elle a su expliquer les enjeux de l'enseignement supérieur. Nous à l'Université internationale de Grand Bassam, nous sommes engagés dans cette dynamique. Nous avons un conseil d'administration où il y a des représentants du secteur privé. Nous avons adopté le système éducatif Américain. Nos étudiants n'ont pas de problèmes lorsqu'il s'agit d'aller terminer leurs études aux Etats Unis. Nous sommes dans la perspective que la ministre a tracée au cours de cet exposé. Nous encourageons nos filles à s'intéresser aux matières scientifiques dans le supérieur. La société mathématique a institué un prix en Côte d'Ivoire pour récompenser les filles à aimer les sciences. A l'Université internationale de Grand Bassam, il existe des bourses pour inciter les jeunes files, il y a un processus qui prend en charge leurs études pour faciliter leur parcours. Nous encourageons la ministre à aller de l'avant ■

Tidou Abiba SANAGO, *Présidente de l'Université de Daloa*

« L'exposé de madame la ministre nous a édifiés »

Heureuse et fière d'avoir pris part à cette conférence de Madame le ministre qui nous a gratifiée d'un brillant exposé sur la vision du gouvernement en ce qui concerne l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire. Nous venons surtout d'être édifiée sur le travail colossal que le chef de l'Etat Alassane Ouattara et le gouvernement abattent pour hisser ce secteur clé à un niveau ''standard'' digne d'un pays émergent. L'exposé de la ministre et les détails qui l'ont alimenté sont des signaux encourageants ■

N'GUETTIA Judicaël, *Conseiller économique, social, environnemental et culturel*

« Vivement que ces rencontres se multiplient »

Après la première édition de cette rencontre en juillet 2017 sur l'emploi des jeunes, la thématique relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique qui s'inscrit dans la même ligne parait importante parce qu'elle constitue l'une des principales bases du développement. Construire une société plus sûre pour les générations futures, implique la formation d'un être capable d'améliorer les acquis, tout en investissant dans l'avenir à travers la recherche, garante de l'autonomie en matière scientifique. C'est ce que le gouvernement a bien compris. Nous nous inscrivons dans cette vision. Et l'exposé que vient de faire la ministre nous rassure sur les orientations du mouvement et nous sommes dispersés à l'accompagner par nos réflexions et propositions dans l'équipe d'une Côte d'Ivoire émergent dans les délais fixés ■

Mme DIABATÉ Massogbè Epse TOURÉ,
Conseiller économique, social, environnemental et culturel

« Nous attachons du prix à ce genre de rencontres »

Les grandes rencontres constituent pour le Cesec une des activités phares de cette 11ème mandature, prévue dans le plan stratégique de développement que nous avons adopté en 2016. Pour-nous, en tant qu'Assemblée constitutive aux activités centrées essentiellement sur la production d'avis. Nous avons aussi le devoir d'interroger toutes les structures spécialisées pour permettre non seulement à ces structures de nous fournir de la matière à réflexion mais aussi d'aider le public à mieux appréhender les enjeux des différents thématiques que nous abordons avec elles. C'est notre manière d'accompagner le gouvernement dans la poursuite et l'atteinte des objectifs qu'il se fixe ■

Par Alain **MENAN**, *Directeur des Etudes*

Coopération internationale

Le C.E.S portugais et le CESEC dans la vision partagée des Présidents Alassane Ouattara et Marcelo Rebelo De Sousa

Les Présidents Antonio CORREIRA DE CAMPOS et Charles Koffi DIBY signant des accords de coopération entre leurs deux Institutions.

Dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre le Conseil économique social environnemental et culturel (CESEC) de la Côte d'Ivoire et le Conseil économique social (CES) du Portugal, le Président Charles Koffi DIBY conduit une délégation, depuis le dimanche 23 septembre et ce, jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, à l'occasion d'une visite de travail et d'amitié au Portugal.

Débutée le lundi, le Président du CESEC a eu une séance de travail, avec son homologue Antonio CORREIA DE CAMPOS en présence des Conseillers économiques et Sociaux représentant les syndicats, le patronat et la société civile portugaise, agissants dans le cadre du dialogue social.

Au cours des échanges, le Président DIBY s'est accordé avec ses interlocuteurs sur l'intérêt que l'Institution qu'il dirige accorde au concept du dialogue social. Il a, en outre, souligné la nécessité de faciliter les relations commerciales entre les deux pays en suggérant l'ouverture d'une ligne directe maritime après le succès de la réouverture de la ligne aérienne avec la TAP.

Ces rencontres s'inscrivent dans la continuité de la mise en œuvre de la Convention de Partenariat, signée à Abidjan le 21 novembre 2017. Le Président Charles Koffi DIBY a saisi l'opportunité pour exposer aux membres du Conseil Economique Social du Portugal la situation socio-économique

ivoirienne. Il a notamment souligné les performances économiques et l'attractivité de l'environnement des affaires découlant de la consolidation des importantes réformes structurelles initiées par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République. A cet égard, le Président a invité les opérateurs économiques portugais à emboîter le pas aux investisseurs déjà présents en Côte d'Ivoire afin de participer, dans une dynamique de partenariat gagnant-gagnant, au développement de leurs activités et à la croissance des économies ivoirienne et portugaise.

En outre, ce séjour a permis aux deux (2) Présidents de s'accorder sur un agenda des modalités de mise en œuvre de la convention de coopération par le partage d'expériences et de bonnes pratiques et la concertation sur des sujets d'intérêt commun.

L'agenda de travail du Président du Conseil Economique Social Environnemental et Culturel a également retenu des entretiens avec d'autres personnalités politiques, notamment, les anciens Ministres des Affaires Etrangères Portugais, Monsieur Antonio MONTEIRO et Luis AMADO ainsi qu'un tête-à-tête avec Monsieur Jorge Lacão COSTA, Vice-président de l'Assemblée (Parlement) de la République Portugaise.

Cette mission au Portugal permettra également à la délégation ivoirienne de s'enrichir de l'expérience portugaise en matière de tourisme, en visitant l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de Lisbonne, fleuron de la formation hôtelière ibérique, le Centre de Formation Professionnelle de l'Industrie Electronique, Télécommunications et d'Information (CINEL), le Groupe Mota Engil évoluant dans le BTP, la Base navale d'Alfeite et le port de Sinès et le Groupe SUGAL à Zambujal évoluant dans le secteur agroalimentaire.

Le séjour du Président DIBY et de la délégation qui l'accompagne, fait suite à la mémorable visite de travail et d'amitié que le Président du Conseil Economique et Social du Portugal, Monsieur Antonio CORREIRA DE CAMPOS a effectué en Côte d'Ivoire, le 21 novembre 2017.

Les rencontres entre les deux Institutions consultatives s'inscrivent dans la vision commune des Présidents Alassane OUATTARA et Marcelo de SOUSA de voir se raffermir les liens entre leurs deux pays à travers une coopération riche et étroite et profitable aux deux (2) peuples ■

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

CESEC

1. HISTORIQUE

Créé par la Constitution du 3 novembre 1960, le Conseil Economique et Social est devenu le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel à la faveur de la Constitution du 8 novembre 2016.

Ont été successivement portées à la tête de cette prestigieuse Institution, les personnalités ci-après, MM. :

- **Jean DELAFOSSE (1961 – 1962)**
- **Mamadou COULIBALY (1962 – 1985)**
- **Philippe G. YACE (1986 – 1998)**
- **Laurent DONA-FOLOGO (2001 – 2011)**
- **Maurice SERY GNOLEBA (1999)**
- **Marcel ZADY KESSY (2011 – 2016)**

Le 16 juin 2016, Monsieur Charles Koffi DIBY est nommé Président du Conseil Economique et Social, par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

2. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel assure des missions consultatives auprès du Gouvernement et du Parlement.
Il est chargé :
- de donner son avis sur les orientations générales de l'économie nationale et du développement durable ainsi que sur toutes autres questions d'ordre économique, social, environnemental et culturel ;
- de formuler des propositions dans les divers domaines économiques, sociaux, environnementaux et culturels.

3. COMPOSITION ET ORGANISATION

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel est composé de 120 membres issus des différentes couches socioprofessionnelles de la nation.
Chacun des membres est nommé par décret du Président de la République, parmi les personnalités qui se sont distinguées par leurs compétences dans les domaines économique, social, environnemental et culturel.
Les organes sont constitués du Bureau (Président, Vice-présidents, Secrétaires, Questeurs) et des Commissions (permanentes et ad 'hoc).

Par Félicien **YEDE N'GUESSAN**, *Conseiller Technique*

Identification des objets d'art ivoirien dans le monde

Les Conseillers économiques donnent un Avis

Six mois après l'adoption des cinq (5) premiers Avis de sa 11e mandature sur des thématiques diverses portant sur de grandes questions d'intérêt national, le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) vient de signer son sixième Avis. Un Avis important pour ce qu'il représente en termes de promotion des objets d'art de notre pays dans le monde, en général et plus spécifiquement pour la visibilité du savoir-faire des diverses localités d'origine de ces objets.

A l'heure où de multiples particularités culturelles entrent progressivement dans une phase d'interconnexion et d'interpénétration pour alimenter les besoins divers et variés du « village planétaire » naissant, il apparait important pour tout peuple, soucieux de sa survie dans cette sphère globalisée, de s'affirmer au sein du vaste ensemble que constitue l'humanité, en affichant de la manière la plus visible et lisible possible les éléments culturels, matériels ou immatériels majeurs, dignes d'intérêts pour d'autres civilisations, qui composent son patrimoine propre.

LES CONTOURS D'UN ACTE HISTORIQUE...

Ainsi formulé, ce postulat nous restitue tout le sens que revêt l'acte historique que viennent de poser les Conseillers économiques de Côte d'Ivoire, en adoptant l'Avis sur « l'Affichage de la mention Côte d'Ivoire sur les cartels des objets d'art ivoirien exposés dans les musées du monde ». Un Avis important parce qu'inédit, car c'est la première fois dans l'histoire de la Côte d'Ivoire et de l'Institution CESEC qu'un tel Avis est pris sur les objets d'art du pays.

L'évènement a eu lieu le lundi 3 septembre 2018 au siège du CESEC, sis à Abidjan Plateau, au cours d'une séance plénière présidée par Monsieur Charles Koffi DIBY, Président de ladite Institution. Un cadre de solennité institutionnelle où le projet d'Avis issu d'un rapport de 32 pages a été présenté par Madame le Conseiller économique Stéphane RICHMOND, Rapporteur du Groupe de travail chargé de la thématique étudiée, présidé par le Professeur Samuel GADEGBEKOU Anani, Conseiller économique. Ce projet a été ensuite soumis à l'examen de l'Assemblée qui, après des amendements, tant sur la forme que sur le fond, l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

Dans son discours d'ouverture, le Président Charles Koffi DYBY a rappelé à la fois avec force et beaucoup de simplicité, les principales motivations qui ont guidé l'Institution dans son engagement à mener la réflexion sur ce thème: « quand nous arrivons dans les musées en Europe, nous constatons qu'il est écrit sur nos objets d'art, par exemple, statuette Gouro, Agni, Baoulé, ou masque Sénoufo, masque Wê,

Une vue de l'Assemblée en plénière

Masque baoulé (de la Réigion centre de la Côte d'Ivoire)

etc. mais la mention Côte d'Ivoire n'existe pas, au point où nombre de personnes ignorent notre dimension culturelle. Nous voulons que désormais cette mention soit inscrite sur ces objets, afin de montrer la diversité de notre culture » a-t-il déclaré. La démarche du CESEC visait donc à juste obtenir des institutions muséales, la mention du nom du pays d'origine « Côte d'Ivoire » sur ces objets.

...SUR LA BASE D'UNE APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE À VALEUR SCIENTIFIQUE

A partir de ce constat un peu banal, dira-t-on, une mission exploratoire, conduite par le Conseiller économique, spécialiste de la question, Madame BARRO Aminata, Epse SOUMAHORO, a été engagée par le CESEC sur les traces de certains objets en Europe, notamment en France où des données précises et fiables ont été recueillies pour servir de base à la réflexion au sein du Groupe de travail mis en place à cet effet à Abidjan. Par ailleurs, l'étude a bénéficié de la caution institutionnelle de l'Exécutif, à travers l'appui technique des experts du ministère ivoirien en charge de la culture. Au cours des six mois qu'ont duré les travaux, les conseillers économiques ont mené des études comparatives, par référence aux réalités d'autres pays d'Afrique et d'Amérique latine, par exemple, pour faire apparaitre in fine, la singularité da la position de la Côte d'Ivoire sur ce sujet.
A l'interrogation légitime susceptible d'être soulevée sur la question de la circonscription du champ de l'étude à la seule zone européenne, la réponse avait été donnée par le Président du CESEC lors de son intervention. Pour les Membres de l'Assemblée consultative, l'exemple européen ne constitue que la première étape d'une action qui devra s'étendre sans doute au reste du monde et qui durera le temps qu'il faudra pour identifier et référencer le dernier de tous les objets d'art ivoirien disséminés à travers la planète.
Il est important de préciser que cette étude est intervenue à titre de contribution du CESEC à la formulation de la position officielle de l'Etat de Côte d'Ivoire sur l'identification des œuvres nationales exposées dans les rayons des centres d'exposition et musées internationaux. Et la démarche de l'Institution obéit parfaitement à l'esprit et la lettre des dispositions réglementaires qui régissent sa mission et qui lui permettent de se saisir de toute problématique d'intérêt national pour faire des propositions au Président de la République.

Un Avis aux enjeux multiples

• La dimension économique :

C'est le lieu de souligner qu'au-delà de la visibilité recherchée de l'art ivoirien, et au-delà de l'affichage du savoir-faire de notre pays en cette matière, cet Avis représente une réelle opportunité pour le développement d'un tourisme culturel bénéfique, non pas seulement aux localités d'origine des objets concernées, mais pour la Côte d'Ivoire dans son ensemble, d'abord pour développement subséquent de l'activité artisanale en matière de fabrication et vente d'objets d'art. Puis en termes d'emplois à créer plus particulièrement pour la population jeune qui pourrait ainsi bénéficier d'un probable regain d'intérêt, aux plans national et international, pour les musées et centres d'exposition du pays.

• La dimension socio psychologique

De façon pratique, l'Avis que viennent d'adopter les Conseillers économiques, prévu pour être transmis sous forme de recommandations au Président de la République, devrait, dans sa mise en œuvre, permettre entre autres choses, d'assurer la reconnaissance systématique de l'origine ivoirienne des objets patrimoniaux exposés dans les musées et ainsi d'établir une vérité historique sur les aires culturelles et anthropologiques des objets identifiés. Mais c'est aussi un moyen de restaurer leur véritable identité. En outre, le fait d'un affichage systématique du savoir-faire artistique des peuples de Côte d'Ivoire, peut, par ce truchement, constituer une source renforcement de la fierté nationale, en révélant, par la même occasion, les potentialités culturelles des localités d'origine des objets concernés ■

Masque Sénoufo « Wombèlè » (de la Région Nord de la Côte d'Ivoire)

Plénière pour adoption de l'Avis sur les objets d'art ivoirien , Propos recueillis...

Mme BARRO Aminata Epouse SOUMAHORO

Conseiller économique, social, environnemental et culturel
Inspecteur du Ministère de l'environnement et du développement durable

«…J'espère que cet Avis débouchera sur des démarches qui permettront le rayonnement de notre pays dans le monde en matière de culture… »

L'adoption en plénière de cet important Avis portant sur la nécessité d'afficher la mention «CÔTE D'IVOIRE» sur les cartels des objets d'art ivoirien exposés dans les musées du monde me comble énormément. D'abord, parce que c'est l'aboutissement heureux d'efforts consentis mutuellement par les parties prenantes. Ensuite, nous sommes particulièrement reconnaissante de la confiance à nous témoignée par le Président du CESEC, Monsieur Charles Koffi DIBY, pour la réalisation des premiers jets de réflexion ayant servi de documents de base à cet Avis.

Aussi, en tant que experte en matière de Culture, je ne peux qu'en être fière. Et je puis vous assurer en outre que, ces six Avis dont celui-ci émis sous la Onzième Mandature démontrent la vivacité sinon l'ardeur de notre Assemblée Consultative, dans l'accomplissement des missions que nous confie le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA. Il faut noter que les premiers bénéfices sont en l'honneur du CESEC, qui consolide ainsi son rôle de chambre Consultative et son caractère utile au sein du concert des institutions de la République.

De façon générale, le musée reste un haut lieu de la Réflexion et de la Connaissance. Personnellement j'espère que le présent Avis débouchera vite sur des démarches qui, une fois mises en œuvre, permettent le rayonnement de notre pays dans le monde en matière de Culture. Car au titre des retombées, il faut compter d'abord avec le renforcement du sentiment de fierté des peuples de Côte d'Ivoire dans leur ensemble, à travers la reconnaissance et la valorisation de leurs cultures dans le monde. Il y a donc ici un double bénéfice sociologique et psychologique. Ensuite, le fait d'afficher la mention «CÔTE D'IVOIRE» sur les cartels des objets d'art ivoirien exposés dans les musées du monde et particulièrement en Europe où sont logés les ¾ des objets ivoiriens détenus à l'extérieur, va permettre de connaitre le génie créateur ivoirien en matière d'art et partant, permettre un rayonnement nouveau de la culture ivoirienne. Par ailleurs, la démarche visée par cet Avis contribuera à booster l'économie nationale à travers l'essor de certains secteurs d'activités tels que le tourisme, la restauration, l'hôtellerie, le transport et l'artisanat

Au total, les objets d'art ivoiriens exposés dans les musées du monde avec la mention « Côte d'Ivoire » vont participer au rayonnement de notre pays à l'extérieur ainsi qu'à la croissance économique nationale et certainement à l'émergence de la Côte d'Ivoire. Si bien que, la validation du présent Avis est une opportunité historique ■

OUATTARA Abdoulaye

Conseiller économique, social, environnemental et culturel

« Bientôt la culture ivoirienne sera connue des grands peuples »

L'Avis que les conseillers ont émis ce jour pourra rapporter gros à la Côte d'Ivoire, aussi bien au niveau économique, social qu'au niveau culturel. Ce qui est en vue c'est la promotion de notre pays à travers le monde. Le label ''Made in Côte d'Ivoire'' sera une référence et ce sera un atout touristique. En réalité l'on saura que la plupart des objets d'art qui sont exposés dans les musées d'Afrique et du monde viennent de la Côte d'Ivoire. C'est notre image de marque qui va s'imposer. Cette image fera vendre, d'où le pays aura des entrées qui vont renforcer l'économie ivoirienne. C'est un avis qui vient compléter la dénomination Conseil économique social environnemental et culturel. Cela donne à la dimension culturelle toute sa valeur. La culture contribue au développement des peuples, et a des impacts au niveau social. En Côte d'Ivoire nous avons une soixantaine d'ethnies qui vont se faire connaître à l'extérieur. En un mot c'est la culture ivoirienne qui va se faire connaître des grands peuples ■

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union –Discipline-Travail

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CESEC AGENDA

Pour le renforcement de la coopération
CESEC (Côte d'Ivoire) / CESE (France),

M. Patrick **BERNASCONI**, Président du CESE

en visite de travail et d'amitie à Abidjan
du 16 au 19 Décembre 2018.

Il fera une communication en plénière sur le thème :

« RÉFORME INSTITUTIONNELLE :
LES CHAMBRES CONSULTATIVES,
CHAMBRES DU FUTUR »

Suivie de la

SIGNATURE DE CONTRATS DE COOPERATION CESEC / CESE

Par Nadège **YEO**, *Chargée de Communication du Président*
& **KOFFI** Parfait, *Photographe*

Ces images retraçent les différentes activités du CESEC au cours des derniers mois, tant au plan national que dans le cadre des missions à l'étranger.

LE C.E.S DU LIBAN ET LE C.E.S.E.C SE RAPPROCHENT POUR UNE COOPÉRATION SUD-SUD PLUS DYNAMIQUE (5 FEVRIER 2018)

Accueil du Président du C.E.S du Liban, Charles ARBID par le Président Charles Koffi DIBY

Allocution du P.CESEC lors de la séance plénière en présence du PCES Liban

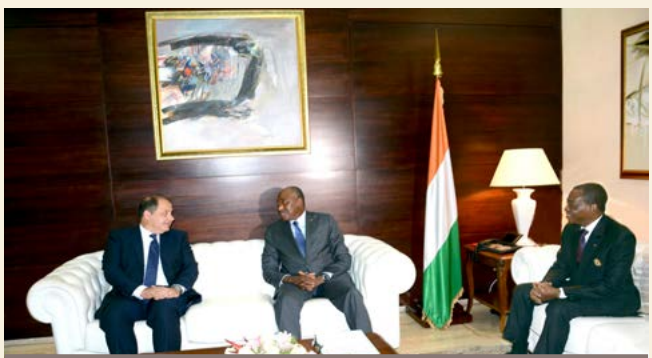

Audience des Présidents Charles Koffi DIBY et Charles ARBID avec le Premier Ministre Amadou Gbon COULIBALY

Séance photo des deux Présidents entourés de leurs collaborateurs

Remise du Présent du Président Charles ARBID au Président Charles Koffi DIBY

Signature de convention entre le C.E.S.E.C Ivoirien et le C.E.S Libanais pour le renforcement de leur coopération

MICHEL CAMDESSUS AU SIEGE DU CESEC, MESURE LE RÔLE PRÉPONDÉRANT DE L'INSTITUTION DANS L'EMERGENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE (30 MAI 2018)

Photo de famille après la rencontre avec l'ancien D.G du FMI, Michel CAMDESSUS lors de sa visite en CI

Remise des copies des Avis du CESEC à Michel CAMDESSUS ancien Directeur du FMI

DES PARLEMENTAIRES TCHADIENS S'INSPIRENT DU MODELE IVOIRIEN DES RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT ET LE CESEC

Séance de travail entre la délégation des parlementaires tchadiens et les Conseillers économiques

Photo de famille après la rencontre des Conseillers économiques et des parlementaires Tchadiens

LES GRANDES RENCONTRES DU CESEC : LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EXPOSE LA VISION DE SON DÉPARTEMENT AUX CONSEILLERS ÉCONOMIQUES (20 JUIN 2018)

La délégation de l'Enseignement Supérieur Recherche Scientifique

Photo de famille après la conférence du Ministre Bakayoko-Ly Ramata

AUDIENCES INSTITUTIONNELLES DU PRÉSIDENT DU CESEC

Le nouveau Médiateur de la République M. Adama TOUNGARA venu s'inspirer de l'expérience du CESEC (17 juillet 2018)

M.Gilbert Kafana KONÉ, Ministre chargé des Relations avec les institutions échange avec le CESEC pour une meilleure visibilité des institution (9 Août 2018)

MISSIONS À L'ÉTRANGER (SEPTEMBRE 2018)

Au siège du CESE français. (De gauche à droite) Mr Chrales Koffi DIBY,, Mr Patrick Benasconi Président du CESE et Mme DIALLO Rabiatou Serah Présidente du CES de Guinée

Intervention du Président Charles Koffi DIBY au cours de l'Assemblée Générale de l'AICESIS à Paris (siège du CESE)

Institut de l'hôtelerie et du tourisme de Lisbonne. (De gauche à droite) le Président DIBY , Antonio CORREIA DE CAMPOS, l'Ambassadeur de CI au Portugal Koffi FANA et ALLIALI Hervé CESEC CI

Par Félicien **YEDE N'GUESSAN**, *Conseiller Technique* & Casimir **ANGOH**, *Agent du Service Communication*

Dix articles biographiques présentant dix conseillers économiques dans leurs parcours scolaires, leurs formations professionnelles, leurs expériences acquises, mais aussi et parfois dans leur vie familiale, sans omettre leurs centres d'intérêts extra professionnels pour certains.

AKELE Ezan,

Conseiller économique, social, environnemental et culturel

Monsieur Akélé Ezan, après de brillantes études secondaires a bénéficié d'une formation supérieure des plus pointues de son époque. Affecté à l'Ecole Nationale des Travaux Publics option travaux publics, il en sort en 1969 avec le parchemin d'ingénieur des travaux publics. Il part en France, à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris d'où il revient enrichi par son titre d'Ingénieur des Ponts et Chaussées en 1974. Nanti de ses prestigieux diplômes, monsieur Akélé EZAN va connaître une riche carrière professionnelle. Dès 1969, fraichement sorti de l'Ecole Nationale des Travaux Publics (ENSTP), le jeune ingénieur des travaux publics conduira la destinée du Bureau National d'Etude Techniques et de Développement (BNETD) en qualité d'ingénieur d'études, jusqu'en juillet 1971. De la prospection, Akélé Ezan renoue avec la pratique du terrain en atterrissant à la société nationale ivoirienne des travaux (SONITRA) de juin à décembre 1974 comme ingénieur de chantier. Muté à nouveau au Bureau National d'Etude Techniques et de Développement (BENETD) de 1975 à 1977 Akélé Ezan a en charge la Direction des Etudes avant d'être affecté au Ministère de la Santé Publique et de la Population de 1977 à 1981, comme Directeur de la Planification et de la Programmation Sanitaire.Edifié par douze années de riches expériences tant théoriques que pratiques, monsieur Akélé Ezan est nommé Directeur Général de l'Ecole Nationales des Travaux Publiques (ENSTP) pour assurer la formation des futurs ingénieurs ivoiriens de 1981 à 1990.La qualité de son travail convainc les décideurs qui le nomment Ministre de l'Environnement de la Construction et de l'Urbanisme de 1990 à 1993. De là suivront d'autres nominations jusqu'en 1998 ; d'abord en qualité de Ministre de l'Equipement, des Transports des Postes et télécommunication et ensuite comme Ministre des Infrastructures Economiques.En août 1998, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'autosuffisance en protéine animale, monsieur Akélé Ezan , est nommé Président Directeur General de la Société Africaine de Poissons d'Elévage(SAPPE). Monsieur Akélé Ezan met sa riche expérience au service du monde entier à travers la structure de consultance «Association Africa –Seniors ». Ce septuagénaire est bénéficiaire de plusieurs distinctions honorifiques. Il est Commandeur dans l'ordre National et dans celui des Télécommunications, de la Santé, de l'Agriculture, de la Marine et de celui de son parti le PDCI-RDA.Marié et pères de cinq enfants, monsieur Akélé Ezan est depuis 2014 Conseiller économique, social, environnemental et Culturel ■

Stéphane Antoine REGNIER ONDOMAT,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Juriste de formation, Régnier Ondomat est expert en droit des affaires, en droit économique et en relations internationales. La France qui lui a ouvert ses prestigieuses universités pour arracher successivement son DESS, son DEA et son DESS de 1991 à 1993, lui offre son premier emploi au centre français du commerce extérieur en 1994 pour tester ses qualités de juriste.De retour dans son pays natal, la Côte d'Ivoire, Monsieur Ondomat exercera de 1995 à 1999 à Fidafrica comme fiscaliste senior.La société Texaco le sollicite en qualité de fiscaliste manager pour la gestion de ses contrats nationaux et internationaux. Il gère ainsi la zone de la Côte d'Ivoire et du Cameroun de 2000 à 2001.Monsieur Stéphane Antoine Régnier Ondomat est actuellement Expert en droit des affaires et fiscalité pour les sociétés du groupe ERANOVE, SODECI, CIPREL,SDP,AWALE ,SGA2E ET MA2E. Outre ses fonctions de fiscaliste, Monsieur Régnier Ondomat est corédacteur dans la revue « fidafrica-publication », un mensuel de droit des affaires et de deux mémentos fiscaux.Stéphane Régnier Antoine Ondomat est marié et père de quatre enfants. Il est Conseiller économique, social, environnemental et culturel de Côte d'Ivoire et assure avec maestria le porte parolat des séances plénières de l'institution ■

SAMASSI Mamadou,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Le Conseiller économique Samassi Mamadou est né à Anyama, dans la cité de la Cola, il y a de cela cinquante-neuf saisons, un 16 janvier. Après son baccalauréat littéraire obtenu avec brio au lycée classique d'Abidjan, le jeune Sammasi Mamadou, séduit par les joutes oratoires des prétoires ou sans aucun doute, épris de justice, s'inscrit à la faculté de droit de l'université d'Abidjan, dès 1982. Etudiant studieux et assidu, Samassi, au bout de quatre années de parcours sans faute, décroche sa maitrise en droit en 1985.Sa passion pour la rhétorique et la défense des droits de son prochain le pousse à s'inscrire au tableau de l'Ordre des Avocats du barreau de Côte d'Ivoire en 1987. S'en suit une exaltante carrière d'Avocat de 1988 à 2015 au barreau de Côte d'Ivoire où il exerce avec sérieux et abnégation. Au plan social, ce Spécialiste du droit privé est Co-fondateur de l'Association Ivoirienne pour le Développement du Droit (AIDD). Il est en outre membre de plusieurs associations à caractère juridique pour ne citer que le Comité scientifique de la revue ivoirienne de Science juridique qu'il intègre en 1993.Son engagement pour la promotion du droit, lui ont valu d'être désigné en 2015, Haut Conseiller de la Haute Autorité de la Communication Audio-visuelle (HACA). Son Inscription au Tableau d'Honneur du Centre International pour le Développement de Droit (CIDD) en 2018 n'est donc que l'aboutissement normal des efforts inlassables d'un homme discret mais efficace à conserver au droit ivoirien ses lettres de noblesse. Monsieur Samassi Mamadou est Conseiller économique, social, environnemental et culturel de la 11eme mandature. Il est marié et père d'un enfant ■

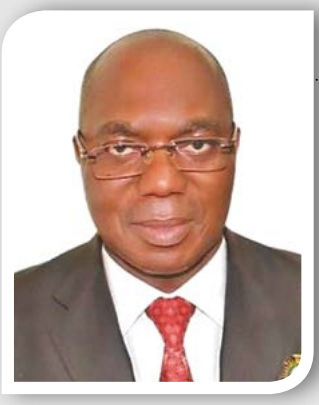

KOUABLAN François ,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Rien ne présageait que ce brillant élève de série scientifique embrasserait une carrière sportive. En effet, nanti de son baccalauréat série D en 1979 au lycée scientifique de yamoussokro, monsieur Kouablan a préféré la carrière sportive à celle de la médecine comme en rêvait tous les jeunes de son époque. Il s'envole pour le Québec au Canada où à l'issue d'une solide formation à l'université de Montréal de 1980 à 1983, il obtient son Bachelor en éducation physique et sportive, puis deux années après, soit en 1985, son master des sciences de l'activité physique option psychologie du sport. Il revient en Côte d'Ivoire, à l'école normale supérieure de l'éducation physique et sportive (ENSEPS) et à l'institut national de la jeunesse et des sports(INJS) d'Abidjan, de 1985 à 1986 pour décrocher son certificat d'aptitude en éducation physique et sportive. Outre sa formation académique, monsieur Kouablan milite pour la défense des droits de sa corporation. Il a dirigé de main de maitre la section du syndicat des enseignants du supérieur, SYNARES de l'INJS de 1990 à 2001. Préoccupé par le développement de son village voir de sa région, monsieur kouablan est Membre fondateur puis président de la mutuelle de son village natal, de 1990 à 2003. Ce souci du bien –être de la population de sa région explique sans aucun doute sa présence successive au Conseil Général de Tanda et depuis 2012 à ce jour, à celui de la région du Gontoungo-Zanzan. Le Conseiller Kouablan François a été préparateur psychologique de l'équipe féminine de handball. Militant des droits de l'homme, il est depuis 1987 membre de la ligue ivoirienne des droits de l'homme(LIDHO) et comme la cloison entre le syndicalisme et la politique est très mince , monsieur Kouablan François est membre du parti ivoirien des travailleurs (PIT) où il a assumé la fonction de secrétaire général de 2004 à 2013. Député à l'ASSEMBLEE NATIONALE, de 2000 à 2011, il fut dans la même période, membre du groupe d'amitié parlementaire Côte d'Ivoire Hollande et Japon. Monsieur Kouablan François a à son actif plusieurs publications et communications sur le sport. Ce spécialiste du sport a publié de 1983 à 1988, deux mémoires : Approche méthodologique de l'étude de la superstition dans le sport. Utilisation de la superstition dans le sport : cas de l'équipe nationale de foot bal. Can 1986-1988. Il est depuis 2001 assistant d'université à l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive (ENSEPS). Cet universitaire chevronné est marié et père de six enfants. Il est Conseiller économique, social, environnemental et culturel depuis 2014 ■

BAUDOUA-YAO Maxime,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Conseiller économique, social, environnemental et culturel de Côte d'Ivoire de la 11eme mandature, Maxime pour ses intimes, l'homme tient toutefois à son patronyme composé, Baudoua -Yao, nom certainement très évocateur pour ses origines. Le secret que nous livre sa formation est très édifiant et force le respect, tant l'homme est multidimensionnel.Sous ses allures réservée voir effacée, Baudoua-Yao recèle des talents de gestionnaire, de sécurité et de communicateur.C'est en France plus précisément à Paris qu'il a bénéficié de ces solides formations assorties de diplômes de haut niveau en défense en gestion et commerce et en communication. Bien évidemment, avec un tel profil académique quelles portes pourraient lui rester fermées ? Celles du monde de la communication s'ouvrent à lui, dans de grandes sociétés de communication telle Groupe Havas en France de 1981 à 1984 en qualité de stagiaire à son siège à Neuilly-Sur-Seine. Il convainc les responsables du groupe, le premier en France et le deuxième sur le plan européen, qui l'engagent comme assistant du Directeur de développement, puis Directeur de zone en région Rhône Alpes. Rentré en Côte d'Ivoire, il est chargé d'organiser le secteur de l'activité publicitaire en Côte d'Ivoire en mettant en place une structure de déontologie et de régulation bipartite entre l'Etat et le Secteur privé. Monsieur Baudoua-Yao Maxime assure les fonctions de Chargé de Mission puis de Secrétaire Général du Conseil, et ce, de 1985 à 1992. Fort de sa riche expérience, Ivoire média S.A, société d'économie mixte (HAVAS / ETAT DE COTE DIVOIRE) l'accueille de 1992 à1995 pour donner une nouvelle impulsion à la publicité en Côte d'Ivoire en lui confiant le poste de Président Directeur Général. Les lauriers glanés lors de ce riche parcours, lui ouvrent les portes de l'administrations publique et para publique. En effet, la prestigieuse fondation Félix Houphouët Bobigny pour la recherche de la paix à Yamoussokro sollicite ses compétences en qualité de secrétaire général adjoint de l'institution dans la période de 1995 à 1996.Sa formation en stratégie de défense le rattrape en 1996 et le mène au Ministère de la Défense comme Directeur du Cabinet Civil et Militaire du Ministre. Il occupera ce poste jusqu'en 2000. Notons que pendant cette même période, monsieur Baudoua-Yao a été Administrateur de trois importantes sociétés d'Etat en Côte d'Ivoire : le Port Autonome d'Abidjan, Côte d'Ivoire Telecom et la Poste de Côte d'Ivoire. Après ses nombreux bons et loyaux services à son pays, Monsieur Baudoua -Yao s'oriente vers l'entreprenariat par la création de structures de communication spécialisées dans la consultance en communication de développemental et en Relations Publiques, avec un rayonnement en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient. Trois cabinets et non des moindres figurent au nombre de ses entreprises. Il s'agit de Baud Consulting où il a exercé de 2001 à 2006, Beau fixe en France de 2006 à 2009 et depuis 2010, toujours en France, avec la société NDB NODUSBAUD. Indépendamment de ses expériences professionnelles, Monsieur Baudoua-Yao Maxime flirte avec la politique par son entrée au Conseil du District Autonome de Yamoussokro. Il est également membre du Rotary International et a assuré des missions de bons offices dans plusieurs pays de la sous- région. Monsieur Baudoua-Yao Maxime est marié et père de quatre enfants ■

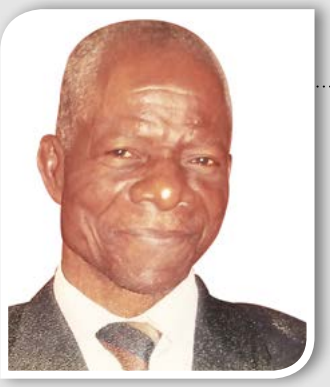

GEUGBEU Jean-Baptiste Elie,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Monsieur Geugbeu Elie est né en 1937 à Bouaké. Instituteur de classe exceptionnelle à la retraite, il a connu une riche carrière professionnelle assortie d'un diplôme de capacité en droit obtenu avec panache en 1963. Le parcours de cet octogénaire est somme toute atypique. En effet, si sa carrière professionnelle semble modeste, sa vie politique est, du reste, très éloquente. Monsieur Geugbeu a connu une riche carrière au PDCI-RDA dès 1963, et a eu le mérite de figurer au nombre des membres du Comité Directeur du PDCI RDA, instance très sélective, de 1985 à 1990.Monsieur Geugbeu a, en outre, été pour le compte de ce parti, Député à l'Assemblée Nationale de 1980 à 1990 et membre de la municipalité de Danané de 1985 à 1990. L'UDPCI l'accueille en 2001. Il y occupe d'importantes fonctions. Pour ses bons et loyaux services, son Parti lui décerna la grande croix de l'ordre de l'Arc- En- Ciel de l'UDPCI. Membre fondateur du parti unifié RHDP créé le 16 juillet 2018, il aura été en 2010, l'un des membres très écouté du Conseil Politique du RHDP. Monsieur Geugbeu Elie est membre de plusieurs associations parlementaires, mutualistes et coopératives. Il a été également Conseiller économique et social de 2001 à 2011 avant d'être nommé à nouveau depuis la onzième mandature, Conseiller économique et social. Monsieur Geugbeu Jean Baptiste Elie est marié et père de sept enfants ■

Mme Stephane RICHMOND épouse ESSOS ESSIS,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Née à Treichville, l'un des quartiers d'Abidjan, porteurs de l'histoire émancipatrice de la Côte d'Ivoire, Madame Stéphane Richmond a fait ses études secondaires à Abidjan. Après son succès au baccalauréat série A, elle s'envole pour la France où l'accueille l'Ecole de Notariat de Paris. A l'issue d'âpres études de Droit, elle obtient son Diplôme de Premier Clerc de Notaire le 25 octobre 1993. Elle s'inscrit à l'université de Nice et décroche en 1995, soit deux ans plus tard, sa licence en Droit. Son appétit s'affirmant chaque jour plus grand au fil de ses succès, Madame Stéphane Richmond entre à l'université du Havre. Son séjour est sanctionné avec brio, en 1996, par un Master en Droit des Affaires Internationales, Européenne et Composé. Ces différentes formations académiques seront renforcées par des stages successifs à Abidjan et en France dans les Etudes de Maître Marcelle Denise, dans celles de Maîtres CHADON ET TARRADE, Notaire associés à Paris et au service juridique de la PNB PARIBAS à Paris. Nommée le1er Décembre 2003, en qualité de Notaire à Abidjan, Madame Stéphane Richmond prête serment en 2004. Une riche carrière notariale s'ouvre ainsi devant elle. Membre de la Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire, son savoir-faire lui vaudra la confiance de ses pairs qui lui confieront les rôles de Conseiller, Trésorière et de deuxième Vice-Présidente de la Chambre des Notaires. Mesurant la complexité de son métier, madame Stéphane Richmond prépare en 2016 un Diplôme d'Aptitude de l'Ecole Professionnelle de la Médiation et de la Négociation de France pour devenir médiateur professionnel et mieux concilier les positions de ses clients en situation conflictuelle ■

Mme Diabaté MASSOGBE épouse TOURE ,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Prototype avéré du self made man, Madame Diabaté épouse Touré s'est forgée à la force de ses méninges et de ses biceps. Elle a compris très tôt que l'entreprenariat était l'une des voies les plus sûres de l'autonomisation de la femme, mieux, une issue salutaire pour sortir la Côte d'Ivoire du sous-développement. Madame Diabaté Massogbè Epouse Touré, jette alors son dévolu sur deux domaines d'activités des plus contraignantes : l'agriculture et la microfinance.

Depuis plus de trente ans donc, cette grande dame sillonne savanes et forêts pour la production et la commercialisation de l'anacarde. Consciente que le seul marché porteur demeure celui de la transformation, elle crée en janvier 2000 la Société Ivoirienne de Traitement d'Anacarde (SITA) dont elle assure les fonctions de Président Directeur Général (PDG).

Dès cet instant, la filière anacarde n'aura plus aucun secret pour elle. Cette grande Dame née à Odienné est par conséquent membre de plusieurs filières d'anacardes au niveau national, africain et mondial.

Son sens inné des affaires et de l'organisation, associé à un charisme rassurant, ont fait d'elle, membre de plusieurs organisations de femmes entrepreneurs. A cet effet, madame Diabaté Massogbè épouse Touré est, entre autres, la présidente de NEWS FACES NEWSVOICES créé en 2010 par l'épouse de Nelson Mandela, Graca Machel. Elle est également Présidente de la section ivoirienne de «African Women's Entrepreneurship Program –Côte d'Ivoire », initiée par le département d'Etat américain (AWEP-CI).

Par ailleurs, Madame Touré a, à son actif, une microfinance, « la Caisse d'Epargne et de Développement Agricole et Industriel de la Côte d'Ivoire » (CEDAICI SA), où elle exerce la fonction de Présidente du Conseil d'Administration.

Madame Diabaté Massogbè épouse Touré est auréolée de plusieurs prix et titres honorifiques.

Bénéficiaire du prix de la meilleure femme entrepreneure, suivi de celui du meilleur éleveur SARA 97 et du prix de la meilleure femme africaine Chef d'Entreprise à Brussel, madame Touré a été élevée au grade de commandeur de l'ordre du mérite ivoirien.

Madme Diabaté Massogbè épouse Touré qui est Conseiller économique social environnemental et culturel depuis la onzième mandature est mariée et mère de cinq enfants ■

Réné Max DELAFOSSE,

Conseiller économique social, environnemental et culturel

Après ses études supérieures à l'université d'Abidjan de 1971 à 1975, à la faculté des sciences économiques, sanctionnées par une licence ès sciences économiques, René DELAFOSSE va parfaire ses connaissances aux Etats-Unis d'Amérique pour une formation en Master of Business Administration MBA option finance internationale de 1975 à 1979. A l'issue de sa formation, il exerce à Barclays Bank à Londres au département crédit et inspection de 1980 à 1981. Séduit par les compétences du jeune Delafosse, les Dirigeants de la Compagnie le mutent en Côte d'Ivoire pour la gestion de leurs intérêts leur succursale à Abidjan. De 1982 à 1984, il est affecté au département des engagements pour la préparation et la présentation des dossiers de crédit, avant d'être nommé Sous-Directeur des engagements. Il occupe ce poste pendant cinq ans, de 1985 à 1990.Delafosse max gravira les échelons de son service pour devenir de 1991 à 1996 successivement, Directeur d'exploitation puis Directeur de l'audit et des projets. En 1997, la compagnie bancaire de l'atlantique(COBACI), instruite des compétences réelles de ce jeune cadre, le sollicite en qualité de Directeur Général Adjoint puis Directeur Général, poste qu'il occupera jusqu'en 2005. Le groupe AFG, Atlantique Financial Group, obtient ses faveurs en 2006. Il y reste jusqu'en 2010 pour assumer les responsabilités de directeur des projets, ensuite celle de Secrétaire général pour la coordination des activités de holding du groupe. Depuis 2010, René Max Delafosse est consultant financier. Il est membre de plusieurs associations financières dont la Chambre de commerce et d'industrie, et la Bourse régionale des valeurs mobilières, pour ne citer que celles-là. Monsieur Delafosse est également juge consulaire au tribunal du commerce d'Abidjan et est Conseiller économique, social, environnemental et culturel, nommé en 2014 ■

Dr ABOUA Gustave,

Conseiller économique, social, environnemental et culturel

Le Conseiller économique social, environnemental et culturel, Dr. Aboua Gustave est un universitaire de renom. Docteur ABOUA GUSTAVE, sur le plan académique, obtient en 1999 un PHD en sociologie de l'environnement à l'université de Laval au Québec, au Canada. Ce diplôme sera consolidé par un DESS en management public de l'environnement et du développement durable à l'Ecole d'Administration Publique (ENAP) de Montréal, après la validation d'un certificat en management public. Sur le plan professionnel, Docteur Aboua Gustave est, depuis 2002, Enseignant-Chercheur à l'Université Nangui Abrogoua (ex Université Abobo –Adjamé).

Son riche et élogieux « background » lui vaudra sa nomination en qualité de Directeur Général de l'Environnement et du Développement Durable au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la Côte d'Ivoire depuis 2017.Le Conseiller Aboua Gustave est également membre de plusieurs réseaux mondiaux. A ce titre, il a participé à plusieurs des travaux d'envergures nationale et internationale. Il a contribué au processus national de l'élaboration et d'adoption de l'Agenda Post-2015 avec les Objectifs du Développement Durable (ODD). Par ailleurs, au titre de la consultance, cet universitaire chevronné a participé à des travaux en gestion de l'environnement et du développement durable, pour le compte des Nations –Unies, la Banque Mondiale et la BAD. Amateur de sport, notamment le football et le basketball, Docteur Aboua Gustave est Conseiller économique, social, environnemental et culturel depuis 2014 ■

Par Désiré **N'GUETTA**, Chargé d'Etudes & Édith **BÉDIÉ**, *Agent à la Direction des Affaires Financières*

Ces idées émanent de personnalités issues du monde politique, de la sphère économique ou sociale. Présentées ici sous forme de citations, elles ont sans doute au cours de ces dernières décennies influencé, à des degrés divers, les choix de politiques publiques culturelles à l'échelle nationale ou internationale.

SEM Alassane OUATTARA,

Président de la République de Côte d'Ivoire

Allocution du président à l'occasion de la fête nationale (2018)

« Nous devons œuvrer pour préserver les symboles et les enseignements que nous avons reçus en héritage »
« Mon devoir est de laisser dans la conscience de nos cadets, une culture plus forte des valeurs de la Nation, un pacte citoyen.»

Mme Dominique OUATTARA,

Première Dame de Côte d'Ivoire

Discours lors du vernissage de l'exposition des pièces majeures du Musée

« La culture et l'art sont facteurs d'union, de partage et de cohésion sociale,
il s'agit en plus d'une opportunité de découvrir l'héritage culturel de notre beau pays.»

SEM Daniel Kablan DUNCAN,

Vice-président de la République de Côte d'Ivoire

Discours du vice-Président aux festivités de l'ADAYE KESSIE 2017 :

«la tradition et la culture, en ce qu'elles ont de noble, enracinent l'homme dans son histoire, tout en lui donnant le ressort nécessaire pour se projeter dans l'avenir. Elles sont le socle identitaire et, partant, un repère pour l'épanouissement intégral de l'individu dans son humanité».

Siandou FOFANA,
Ministre du Tourisme de Côte d'Ivoire

Discours lors du YAYE 2017 (Festival des arts et culture de Lôdjoukrou)

« Nous mettrons en valeur ce que notre pays a de plus précieux : les biens communs. Les biens communs physiques avec les salles et lieux culturels et les biens communs vivant que sont les porteurs de l'intelligence, de la créativité, de la culture de demain. Et c'est en produisant ce mélange, ce brassage et cet échange que la Côte d'Ivoire se retrouvera en tête d'un classement mondial des villes touristiques. »

Ahmadou KOUROUMA,
Ecrivain ivoirien

En attendant le vote des bêtes sauvages

« Et quand on sait où l'on va, qu'on sache d'où l'on vient ».

Sylvain TESSON,
Ecrivain et voyageur français

Une très légère oscillation : journal 2014 - 2017. Paris : Ed. des Equateurs, 05/2017

« Quand on demandait à Churchill d'amputer le budget de la culture pour l'effort militaire, il répondait : "Pour quoi se battre, alors ? ».

Jean-Marie ADIAFFI,
Ecrivain, cinéastre et critique littéraire ivoirien

« Un peuple qui ne sait plus interpréter ses propres signes, ses propres mythes, ses propres symboles, devient étranger à lui-même, perd foi en son destin. » Celui qui veut assassiner un peuple, détruira son âme, profanera ses croyances, ses religions, niera sa culture et son histoire."

Par **ZORO** Bi Bah Jeannot, *Conseiller Technique*
avec la collaboration de Monsieur **AKA** Konin, *Directeur Général de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC)*.

Le Zaouli

De la légende à la gloire

D'origine Gouro dans le département de Bouaflé et de Zuenoula principalement,le Zaouli ou Djela Lou Zaouli, Djela fille de Zaouli est une musique et une danse créées à Zrabisséhifla (sous-préfecture de Gohitafla) vers 1950. Sa première sortie o cielle a eu lieu en 1956 lors de l'inauguration du pont Félix Houphouët-Boigny. Depuis lors, cette danse n'a cessé de gagner en popularité chez le peuple Gouro et chez les Ivoiriens en général. Ces dernières années, le Zaouli, reconnu patrimoine immatériel de l'humanité, ne cesse de glaner des lauriers à travers le monde, devenant ainsi une fierté pour le peuple de Côte d'Ivoire.

La danse Zaouli en pleine démonstration

A l'origine

Les légendes se rapportant à l'origine du Zaouli sont diverses, mais toutes s'accordent sur le fait que les créateurs ont été inspirés par une jeune fille d'une beauté exceptionnelle du nom de Djéla Lou Zaouli, (Zaouli fille de Djéla). La première légende raconte que Wonninla, frappé par la beauté éblouissante d'une jeune fille rencontrée dans un village voisin dénommée Djéla Lou Zaouli décida de sculpter un masque en son honneur. D'après la deuxième légende, une partie de chasse se termine tragiquement, par la grave blessure d'un jeune prince. Ce dernier presque mourant est abandonné par ses compagnons de chasse qui partent à la recherche de secours, c'est alors qu'une déesse du nom de Lou Zaouli, la fille du lion, apparait, lui porte secours, et le sauve d'une mort certaine. Par la suite le prince tombe éperdument amoureux de la déesse et décide de l'épouser. Mais, un rival, lui aussi ''divinité'', fou amoureux de la déesse ne supporte pas cette rivalité et ne peut surtout pas se faire à l'idée de la laisser à un autre, et met fin à ses jours. C'est alors qu'un miracle se produit : la déesse revient à la vie et pour s'immortaliser dans la mémoire de son prince, l'initie à la danse des masques. Ainsi naquit la danse dénommée Zaouli.

Le langage Zaouli

Musique et danse populaire pratiquée par les communautés gouro des départements de Bouaflé et de Zuenoula, le Zaouli est exécuté particulièrement par les Gnan de Gohitafla, Man de Manfla et de Maminigui, Yassoua de Bouaflé et Wadjê de Bogopinfla. Elle a été créée par un certain Sonnin Bi Tah dit wonninla qui, ayant assisté à la danse ''Blou'' dans un village voisin s'en inspira. Les membres de ces communautés (enfants, adultes, jeunes, vieux) sont très attachés à cette forme d'expression culturelle et à sa pratique dès leur plus jeune âge et tout au long de leur vie. Chaque village a un groupe de Zaouli, d'où l'importance de l'esprit de créativité et de compétition dans l'harmonie rythmique des musiciens et des danseurs masqués. Le Zaouli désigne également un masque. Et, si à l'origine le Zaouli était pratiqué uniquement à l'occasion des réjouissances, aujourd'hui, il se produit lors de funérailles. La particularité de la danse consiste en un dialogue rythmique et mélodieux entre les percussionnistes, les flutistes, les chanteurs et les danseurs. Le Zaouli traduit l'idée du Beau et de l'Esthétique : il rend hommage à la beauté féminine et associe dans un même spectacle, la sculpture (le masque), le tissage (le costume), la musique (l'orchestre, la chanson) et la danse. Le masque Zaouli, à l'origine, se décline en sept (7) masques faciaux traduisant chacun une légende spécifique ou particulière. Il s'agit du Zaouli lou klannin, masque surmonté d'une cuvette, comme si une femme allait au marché très tôt le matin ; du Zaouli lou samlan, masque où trône un héron : «de la manière vous me voyez mince vous allez voir de quoi je suis capable » ; du Zaouli lou monhon, masque représentant une femme de teint clair, d'une extrême beauté, qui sort pour montrer sa beauté ; du Zaouli lou monsi, masque noir qui sort au fur et à mesure que le soleil monte (vers midi) ; du Zaouli bi zamblé, masque surmonté d'un masque zamblé (masque sacré qui symbolise la puissance) qui exécute tous les pas du zamblé, dénommé payi (pas rythmés) ; du Zaouli lou saliklou, masque surmonté d'un épervier et d'un serpent en train de se battre, le corps du serpent entourant le visage du masque, sort pour lancer un défi ou être en concurrence avec un adversaire ; du Zaouli lou watta, masque surmonté d'une sirène des eaux, sort pour la victoire. Mais l'esprit de créativité a fait naître plusieurs autres types de masques faciaux Zaouli. Lors des performances musicales, les sept masques sont portés par la même personne (danseur), l'un après l'autre.

Il est important de noter que le Zaouli rend hommage à la beauté féminine mais est porté par un homme. Il se caractérise par la finesse des traits et par des couleurs vives. Il représente un visage de femme souvent surmonté de figures d'animaux (serpents, léopards, oiseaux…) de personnages ou de cornes de bélier. Le sujet se rapporte soit à des proverbes, soit à la cosmogonie gouro ou à des légendes. Voici quelques exemples :

Exécution de pas de danse Zaouli

Le masque dont la sculpture représente un serpent dévorant une grenouille, symbolise la chaine alimentaire ; le serpent dévorant la grenouille, devient lui-même une proie, attaquée par un oiseau.

Le masque Zaouli lou saliklou, surmonté d'un épervier et d'un serpent en train de se battre, symbolise le défi ou la concurrence. Les chants qui accompagnent le masque content un défi lancé par un serpent à un oiseau (épervier).

Le masque surmonté d'un homme tirant sur un léopard symbolise la puissance de l'homme sur les animaux. Le masque surmonté de deux serpents saisissant les deux ailes d'un épervier symbolise la vanité : l'épervier, maître dans les airs, est immobilisé au sol par deux serpents ; il ne peut plus s'envoler.

Un autre masque est une association du serpent boa et d'un balai. Le balai servant à nettoyer les ordures, s'inscrit dans la symbolique de la fin de discorde et célèbre donc la fraternité retrouvée ; les ordures renvoyant à la mésentente, au conflit social etc.

La Côte d'Ivoire a ratifié la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel Immatériel de l'Humanité le 13 juillet 2006. Le Zaouli est le troisième élément ivoirien après l'inscription du :

*Gbofé d'Affounkaha (musique de trompes traversières de la communauté Tagbana en 2008)

*Djéguélé, balafon pentatonique des communautés sénoufo en 2012.

Le Zaouli et ses fonctions sociales

En tant que phénomène connu et reconnu mondialement, le Zaouli remplit un nombre non négligeable de fonctions sociales:

• La fonction éducative

Le Zaouli prône des valeurs notamment le bien, la bonté, l'hospitalité, l'acceptation de l'autre, la liberté, la sagesse etc.

• La fonction ludique

Le Zaouli sert à égayer les populations face aux vicissitudes de la vie.

• La fonction esthétique

Le masque est le portrait de la plus belle fille du village.

• La fonction identitaire

Le Zaouli est porteur de l'identité culturelle des communautés gouro de Côte d'Ivoire qui l'ont d'ailleurs toutes adopté.

• La fonction de paix et de cohésion sociale

Le Zaouli sert à célébrer, à prévenir les conflits, prône l'union et l'entente entre les diverses communautés.

• La fonction d'intégration

Le Zaouli remplit une fonction d'intégration. Le Zaouli est accepté par les autres populations de Côte d'Ivoire au-delà des appartenances ethniques et culturelles. Il est un appel à l'autre, un pont jeté entre sa culture et celle des autres.

• La fonction environnementale ou écologique

Le Zaouli contribue à la préservation de l'environnement. En effet, avant chaque prestation du Zaouli l'environnement du lieu est assaini.

• La fonction liée au genre

Dans la société traditionnelle gouro, une place de choix est accordée à la femme. Cela est mis en lumière par la dualité homme – femme. Le Zaouli est un masque féminin porté par un homme.

Un phénomène socioculturel aux enjeux multiples

L'inscription du Zaouli ou de tout autre élément sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité a des retombées bénéfiques multiples en ce que d'après les propos de Madame Maïmouna Camara chargée du Programme Culture au Bureau de l'UNESCO d'Abidjan et rapportés par le quotidien Fraternité-Matin du ……..2018 « un bien, site ou élément inscrit au patrimoine mondial ou sur la liste représentative de l'UNESCO, confère à l'Etat-partie et, en particulier à la communauté dont est issu ce bien, site ou élément, une reconnaissance mondiale de sa culture ». Et d'ajouter par ailleurs: «par cette inscription, l'UNESCO lui octroie le label Unesco. Et ceci est d'autant plus utile que certaines personnes ne visitent que les biens, sites ou éléments ayant ce label ». Maïmouna Camara précise que « lors du processus de soumission de la candidature d'un bien culturel, site naturel ou élément, l'UNESCO exige pour les biens culturels (exemples : la Ville historique de Grand-Bassam), les sites naturels (Parc national de Taï), à l'Etat-partie la proposition d'un plan de conservation et de gestion.

Masque Zaouli lou saliklou

Et pour les éléments du patrimoine culturel immatériel, la mesure de sauvegarde ». Ainsi, poursuit-elle, « ces informations proposées par l'Etat-partie indiquent comment le bien, site ou élément, sera conservé et géré par le pays qui le propose. Il faut également que les communautés soient fortement impliquées dans la gestion durable du bien, site ou élément dont l'UNESCO contribue à la visibilité à travers des affiches sur ses différentes plates-formes ». La chargée du programme culture assure que cela permet à ce bien, site ou élément d'accroitre son taux de visite touristique. En outre, l'Unesco met à la disposition des Etats-parties dont la Côte d'Ivoire, des assistances financières comme appui à la bonne gestion ou sauvegarde durable des biens, sites ou éléments inscrits, ainsi que pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel présent dans le pays, en vue de sa sauvegarde urgente ». Elle précise que ces aides de l'Unesco sont octroyées à la demande des Etats-parties et varient selon les cas.

Toujours dans le même esprit, « l'UNESCO encourage les Etats-parties à créer des activités génératrices de moyens pour les communautés mitoyennes aux biens, sites ou éléments inscrits à son patrimoine. De même, il est demandé aux Etats-parties et communautés propriétaires de l'élément immatériel de créer des activités de pérennisation. Et cela doit toujours respecter les mêmes critères qui ont concouru à l'inscription du bien, site ou élément », explique Maïmouna Camara. L'inscription du Zaouli sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO est source de fierté pour les Ivoiriens en général et en particulier pour le peuple gouro qui doit veiller avec l'appui de l'Etat à sa sauvegarde et sa pérennité.

Le Zaouli pourrait être une source de développement pour les zones de provenance par son attrait touristique indéniable et une source potentielle de recettes financières pour l'Etat de Côte d'Ivoire si des dispositions utiles sont prises à cet effet ■

CÔTE D'IVOIRE
Tourisme
Office National du Tourisme
www.cotedivoiretourisme.ci
DÉCOUVREZ
UN NOUVEAU
SOLEIL...
OFFICE NATIONAL DU TOURISME
PLACE DE LA REPUBLIQUE IMMEUBLE EX - EECI
01 BP 8538 ABIDJAN 01 • TEL : + 225 20 25 16 00 FAX : + 225 20 32 03 88

Par Jean Marck **NYNCEMON**, *Chargé de Communication au CESEC*

Reconnaissance de la Nation

Le CESEC honoré !

Il y a quelques mois, la côte d'Ivoire honorait ses vaillants serviteurs de l'administration publique et du secteur privé. Au nombre des récipiendaires, figuraient deux Conseillères économiques et deux cadres de l'Administration du CESEC. Qui sont-ils ?

Le vendredi 22 décembre 2017 s'est tenue la cérémonie annuelle de décoration des fonctionnaires et agents de l'Etat. Au nombre de 415, ils sont issus de 28 ministères et 7 institutions de la République. Parmi ces valeureux lauréats, figurait Madame la Conseillère BARRO Aminata SOUMAHORO, élevée au grade de Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Fonction publique.

La médaille accrochée à sa poitrine et cachant à peine ses émotions, Madame BARRO Aminata épouse SOUMAHORO a accepté de s'ouvrir à CESEC Magazine en ces termes : "Je

Mme BARRO Aminata Épouse SOUMAHORO

Conseiller économique, social, environnemental et culturel

suis très reconnaissante à Dieu pour ce qu'il m'accorde de vivre des moments uniques comme ceux-ci. Ici et maintenant, j'ai une pensée de gratitude envers Madame la Ministre Anne Désirée OULOTO, ma patronne à qui je dédie cette importante distinction. J'embrasse mes enfants et salue mes collaborateurs. Par ailleurs je tiens à dédier également ce Prix du Mérite à tous mes pairs Conseillers avec au premier chef, notre dynamique Président Charles Koffi DIBY. Enfin, je formule le vœu que des décorations viennent reconnaitre les mérites et l'Excellence, autant au sein du Ministère de la Salubrité de l'Environnement et du Développement Durable qu'à l'intérieur du CESEC

Tout commence en 1975 avec l'obtention du Baccalauréat et son entrée à l'Ecole des Beaux-Arts d'Abidjan (actuelle INSAAC). Cinq années plus tard, elle obtient le Diplôme National des Beaux-arts option Décoration plane. Elle poursuit sa formation en France où elle obtient un Certificat en Conservation Textile et un Diplôme supérieur d'Expressions Plastiques à l'Ecole Supérieure des Beaux-arts de Mulhouse.

Ses bons résultats séduisent les directeurs des musées de Mulhouse et de New York (USA) qui lui font des offres d'embauche. A-t-elle succombé ? « Mais non ! » répondit-elle. De retour au pays, elle intègre la fonction publique ; occupe différentes fonctions, gravit les échelons et grades pour être nommée en 2003, Inspecteur chargé du Patrimoine National.

Au total, Madame BARRO Aminata aura donné vingt-trois précieuses années de sa longue carrière au service de la Culture, des Arts et de la Francophonie. Elle a conduit avec succès des projets de restauration et de modernisation de musées, en Côte d'Ivoire (dont celui de la ville d'Abengourou) et au Togo. Membre du conseil d'Administration du West African Museum projet (WAMP), elle a présidé plusieurs Expositions d'œuvres d'Art au plan national et conduit de

nombreuses missions à l'étranger (Australie, Allemagne, Usa, France, Niger, etc.). Au cours de son exercice, cette experte reconnue qui a inspiré plusieurs promotions d'actuels cadres issus du secteur, a présidé nombre de Commissions et de Comités scientifiques de travaux dans les domaines suscités, ainsi que plusieurs jurys d'examens scolaires et de titularisation professorale.
C'est naturellement qu'il lui a été attribué dans ce cadre, plusieurs Prix dont un Diplôme de Reconnaissance décerné par la Cellule de Promotion Artistique et Culturelle (CEPAC) et la distinction honorifique de Chevalier de l'Ordre du Mérite Culturel de Côte d'Ivoire.
A partir de l'année 2007, la vie professionnelle de Madame BARRO Aminata SOUMAHORO prend une autre dimension. En effet, le Ministre de la Ville et de la Salubrité d'alors Monsieur Mel Eg Théodore, lui renouvelle sa confiance en la nommant Directeur de l'Embellissement au sein du nouveau département dont il a la charge. Le nouveau Commandeur de l'Ordre du Mérite de la Fonction publique fut, selon des témoignages concordants, un acteur important de la création d'espaces publics verts et de l'élaboration de documents de politiques (projet de Code de Salubrité Urbaine, projet de Politique nationale de Salubrité Urbaine, Politique d'aménagement des parcs et jardins, Manuel de Procédures de l'Inspection, etc.).
Ainsi, son engagement, sa probité et son sens élevé du devoir lui valent, d'être promue successivement directeur, inspecteur puis inspecteur général (la plus digne fonction administrative), au sein du ministère en charge de la Salubrité de l'Environnement et du Développement Durable.
Finalement, ces longues années de labeur ont conduit à sa nomination à la haute fonction d'Inspecteur Général de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement Durable. Reconnue Palme d'Or de Commando de la Salubrité en 2008 et Officier de l'Ordre du Mérite ivoirien en 2013, puis Officier de l'Ordre national en 2016,"la Générale" (comme on l'appelle également au ministère) est élevée au grade de Commandeur de l'Ordre du Mérite de la Fonction publique depuis le 22 décembre 2017 ■

Mme BLA Nadine Épouse GUERET

Conseiller économique, social, environnemental et culturel
Administratrice d'Entreprises, Directrice Générale de Capital Connect
Distinguée Prix d'Excellence 2017 du Meilleur chef d'entreprise, catégorie Femme

Directrice Générale et fondatrice de Capital Connect (agence spécialisée dans le tourisme d'affaires, le transport et l'évènementiel créée en 2006), Madame BLA Nadine, femme persévérante et pétrie de talent, voit ses compétences reconnues avec le Prix d'Excellence 2017 du Meilleur chef d'entreprise, catégorie Femme, décerné par Monsieur Amadou GON COULIBALI, Premier Ministre. C'était le 4 août 2017 à la Présidence de la République !
A la question de savoir si notre récipiendaire attendait légitimement cette distinction, Madame BLA Nadine est restée humble: «…Très honorée, oui par contre ! », rectifie-t-elle avant de préciser : « se voir décerner un tel prix et de surcroît des mains du Premier Ministre de son pays est une responsabilité qui décuple notre ambition et renforce l'exigence de hisser plus haut notre entreprise et, de l'y maintenir. Reconnaissante donc, je suis très heureuse et fière d'avoir été proposée par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) comme nominée au Prix d'Excellence du Meilleur Chef d'Entreprise de Côte d'Ivoire (Catégorie féminine).
Je remercie très sincèrement SEM le Président Alassane OUATTARA qui n'a de cesse de soutenir le monde des entreprises et de célébrer l'excellence. J'ai aussi une pensée pour tous les membres de la CGECI.Je crois que célébrer et récompenser l'excellence est une initiative à saluer d'autant plus que c'est une exhortation à faire plus, beaucoup plus… je caresse le secret espoir que tous les récipiendaires se mettent ensemble comme un bassin inspirateur des Champions nationaux émergents».
Pour Madame BLA Nadine, l'attribution de ce Prix d'Excellence édition 2017 à Capital Connect est le résultat de la contribution remarquée de cette entreprise au développement du secteur du tourisme Ivoirien. Selon elle, la création de Capital connect part d'une ambition

longtemps murie qui prend réellement forme en 1998.
Et Madame BLA de révéler: « Capital Connect est une agence spécialisée dans le tourisme d'affaire, le transport et l'évènementiel. Elle intervient notamment dans l'organisation des forums économiques, des tourismes d'affaires, des Salons, des évènements sportifs, etc. et la fourniture de services de transport (affrètement aérien, billetterie, transport urbain). Je crois que le déclic-révélateur est venu lorsque j'ai intégré la Bourse du Café-Cacao, en qualité de Chargée des Relations publiques. Ce nouveau monde fabuleux aux potentialités insoupçonnées m'a amenée à organiser plusieurs évènements d'envergure, dont des Salons de chocolat à travers le monde. Au fil de l'eau, l'expérience a créé le déclic : l'idée m'est venue de monter une agence de voyage et de promotion du tourisme. Sur le parcours encore inachevé de son développement, nous avons changé de dénomination pour devenir depuis 2017, Capital Connect».
Cette réussite est le fruit des qualités managériales de la Directrice Générale titulaire d'une Maitrise en Communication et d'un Management Program for Leaders obtenus à la prestigieuse HEC Paris.
Au plan international, la Directrice de Capital Connect est Administratrice et Trésorière du Fonds de garantie des agences de voyages d'Afrique de l'Ouest et Centrale (qui regroupe 12 pays membres) depuis 2015. Capital Connect a été désignée par la Compagnie comme la Meilleure Agence de Côte d'Ivoire sur les ventes de la Destination Europe par Air France.
Membre de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire (Mandature 2016-2022), Madame BLA au titre des défis majeurs à relever, entend œuvrer activement au positionner au plan national les Journées Nationales des Chefs d'Entreprises dont elle assure le Commissariat Général, comme un véritable outil du développement local. En outre, elle envisage de faire du magazine "DECOUVERTE" édité par sa compagnie, comme le plus important canal de promotion du patrimoine touristique et culturel national.
Enfin Madame la Conseillère BLA Nadine épouse GUERET, a tenu à dédier sa décoration au Président du CESEC pour dit-elle, ses conseils avisés ainsi qu'à l'ensemble de ses pairs Conseillers. C'est tout sourire qu'elle a chaleureusement salué ses précieux collaborateurs ■

SIDIBE Mamadou (à droite)

Directeur de Cabinet Adjoint du CESEC
Préfet
Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Fonction publique

A quelques dix jours du Nouvel An 2018, Monsieur SIDIBE Mamadou vient d'être élevé au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Fonction publique par le Ministre de Tutelle le Général Issa COULIBALY en compagnie de 132 autres fonctionnaires. Il s'est dit heureux et fier de recevoir la reconnaissance de la Nation ; et de poursuivre en ces termes : «Voyez-vous, dans ces moment-là, il vous importe de digérer rapidement l'émotion pour vous en remettre totalement à l'Etre Suprême afin de lui témoigner grâce et reconnaissance. Après quoi, il vous faut absolument vous souvenir que quel que fût votre talent, vous n'avez été révélé que grâce à un "coach" qui vous aura repéré et mis en avant. D'ailleurs, je voudrais saisir vos colonnes qui m'en donnent l'opportunité pour exprimer ma profonde gratitude à tous mes responsables plus particulièrement à SEM Charles Koffi DIBY, Président du CESEC, et à Monsieur KALOU Emmanuel son Directeur de Cabinet».
Qui est donc Monsieur SIDIBE Mamadou ?
Monsieur SIDBE Mamadou, obtient son Baccalauréat série littéraire en 1979 au Lycée Moderne de Dabou, et intègre l'Université Nationale de Côte d'Ivoire (actuelle Université Felix Houphouët Boigny). Il en sort avec une Maitrise en

Droit privé.
En 1986, il est Secrétaire Général à la Mairie de Korhogo. Puis il est affecté à la Direction Générale des collectivités Locales à Abidjan en qualité de Sous-directeur.
En 1993….., il est admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) option Administration Générale. Il en sort en 1995 muni du Diplôme du cycle supérieur. Il est affecté successivement à Touba, Bondoukou puis Zouan-Hounien en qualité de Sous-Préfet. Ses qualités de manager rigoureux lui valent d'être nommé en 2011 Directeur de la Reconstruction au Secrétariat National à la Reconstruction et à la Réinsertion (SNRR). Un an plus tard, il est appelé à présider le Conseil de Gestion de l'Agence nationale de la Reconstruction et de la Réinsertion (ANAREC). Par la suite, il est nommé Directeur de Cabinet du SNRR. Nommé Préfet de département en 2013, Monsieur SIDIBE Mamadou était précédemment Directeur de Cabinet du Premier Vice-Président du CES. Il assure à ce jour les hautes fonctions de Directeur de Cabinet Adjoint du président du CESEC ■

ANGOH Kouakou Casimir

Chargé de Communication au CESEC
Professeur de Lettres
Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Fonction publique

Après avoir reçu sa médaille de Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique, l'heureux récipiendaire Monsieur ANGOH Casimir cadre au CESEC, s'est voulu aussitôt reconnaissant à l'égard de certaines personnes: « Je suis rempli de gratitude et d'humilité car, en toutes expériences, je suis loin d'être le plus méritant au sein de l'Institution encore moins dans la grande Fonction publique.
Je voudrais donc remercier très sincèrement Monsieur le Président Charles Koffi DIBY pour son management éclairé et innovant, je lui dois ce Prix. J'ai également un mot de reconnaissance à l'endroit de Monsieur KALOU Emmanuel et de toute l'Administration, avant de dédier chaleureusement cette médaille à tous mes collègues du Service Communication dirigé par Monsieur YEDE Félicien. Voyez-vous, même si elle me surprend très agréablement aujourd'hui, cette distinction est une responsabilité énorme vis-à-vis de mes pairs et surtout de nos cadets pour qui je dois maintenir une posture constante tournée vers l'excellence. Je tacherai de m'y employer, déjà entendu que, de par sa dynamique actuelle, le CESEC m'offre bien des opportunités en vue de réussir davantage ma reconversion professionnelle ».
Au titre de sa formation, il faut retenir que Monsieur ANGOH Casimir est titulaire d'un Certificat d'Aptitude Pédagogique des Collèges d'Enseignement Général (CAP-CEG) obtenu en 1984 à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) d'Abidjan, puis d'une Licence en Lettres modernes obtenue en 1989 à l'université de COCODY. En 2005, Monsieur ANGOH a obtenu également une Licence de Communication à l'Unité de Formation et de Recherche en Information, Communication et Arts (UFRICA) d'Abidjan. En 2011, il entre au Conseil économique et social (CES).
Bien avant le CESEC, Il débute sa carrière en 1984 au Collège d'Enseignement Général (CEG) d'Agou en qualité de professeur de collège puis au Collège Treich Laplène. En 2005, il est affecté au Collège Moderne de Cocody En 2011, il intègre le CES en qualité de Chargé de Communication.
Sur le plan politique, Monsieur ANGOH Kouakou Casimir est Conseiller Municipal à la Maire de Cocody.
Par ailleurs, il est le président de l'Association des originaires d'Allahou-Kahabo (S/P de TIEBISSOU) et grand amateur de football ■

Par **ZORO** Bi Bah Jeannot, Conseiller Technique

La vie sur le lieu de travail

Le savoir-vivre n'offre pas de recette pour éviter les frictions, tensions et incompatibilités d'humeur dans la vie de tous les jours, mais il permet d'atténuer les gênes et les blessures qu'entraînent presque nécessairement plusieurs heures hebdomadaires passées généralement ensemble, en particulier dans un bureau. S'agissant de la vie professionnelle, le savoir-vivre implique l'observance des règles générales de politesse, auxquelles s'ajoutent les nuances inhérentes aux rapports hiérarchiques, toujours sensibles, même s'ils sont enrobés de courtoisie et de cordialité.

Les rapports professionnels

Toute entreprise, toute administration a son code de conduite. Le savoir-vivre est de s'y conformer : le comportement n'est évidemment pas le même dans une agence de publicité, un ministère ou le siège social d'une grande entreprise industrielle ou commerciale.
Certaines sociétés adoptent la cordialité des manières américaines, d'autres préfèrent la distance, mais il ne faut pas être dupe ni de l'entrain « sur commande » des premières ni du ton compassé des secondes.

Comment s'appeler ? Tutoiement ou vouvoiement ? Il n'y a pas de règle générale mais des cas d'espèce : on s'appelle « Monsieur, Madame », ou encore par le seul prénom selon l'intimité ou l'ancienneté de la collaboration. Alors que le nom de famille ne doit jamais suivre Monsieur ou Madame dans les rapports mondains, il est usuel dans la vie professionnelle : exemple « Monsieur AVIT » ; l'usage admet qu'on utilise, entre collaborateurs, le nom propre sans le précéder de « Monsieur » : « demandez à AVIT de nous rejoindre s'il vous plait », mais pour une femme, l'usage demeure de dire « Madame » : exemple demandez à Madame KOUADIO de venir ». Dans certaines entreprises le tutoiement est institutionnalisé, dans d'autres il détonne ; mais il est impossible d'associer un tutoiement au seul nom de famille ; mieux vaut choisir entre: TAUKLA, apporte-moi ce dossier ou encore « Monsieur TAUKLA, apportez-moi ce dossier s'il vous plait ».

Le comportement

Le registre de la camaraderie est le plus fréquemment adopté dans les entreprises modernes, et il se pratique même dans le cas de différences hiérarchiques : c'est alors à la personne la plus importante de donner le ton de la relation. On ne tutoie que si l'autre vous tutoie ; un peu plus de politesse vaut mieux qu'un peu moins. De toute manière, la simplicité, la détente ou la cordialité ne masque pas tout à fait la structure hiérarchique qui finit toujours par se faire sentir, et la familiarité a ses limites.

Saluer, sourire, demander quelques nouvelles adoucissent les rapports quotidiens. Lorsque des collègues se croisent dans les couloirs du lieu de travail, ils se saluent, mais la poignée de main n'est pas indispensable ; elle est réservée aux relations privées en principe, hors du lieu de travail.
Celui qui entre dans un bureau doit dire bonjour à ceux qui s'y trouvent, ce qui les oblige à répondre. Mais si celui qui entre est un supérieur hiérarchique, il faut esquisser un geste de déférence. On se lèvera pour le '' grand patron'' et celui-ci

arrêtera le geste par une phrase telle que : « je vous prie, restez assis » ou : « Ne vous dérangez pas ». Une femme ne se lève pas, sauf si elle est une très jeune fille et qu'elle se trouve en présence du « grand patron ».

Lorsqu'on accueille quelqu'un dans son bureau, collaborateur ou visiteur, il faut se lever et lui présenter un siège quel que soit son statut.

La Secrétaire

Sachez que ce terme s'emploie de moins en moins, remplacé par celui, plus approprié, d'assistante du fait de la charge et de l'organisation du travail. Toutefois les règles du savoir-vivre demeurent.
Ne transformez pas votre assistante en esclave : respectez ses horaires, organisez son travail de manière à éliminer le stress de l'urgence ; n'oubliez pas que le travail sur ordinateur fatigue les yeux.
Votre assistante n'a pas à régler les problèmes de votre vie privée, à prendre des rendez-vous avec votre plombier, ni à réserver vos places de spectacle. En contrepartie, l'assistante renoncera à s'occuper de ses affaires privées sur son lieu de travail.

Discrétion et estime mutuelle

Etre discret et savoir écouter sont des règles d'or, valables pour les ''patrons'' comme pour les employés.
La première implique qu'on ne s'étende pas sur sa vie professionnelle, ses soucis d'argent ou de santé ; si pour une raison ou une autre, la vie privée et la vie professionnelle interfèrent, il vaut mieux ne pas en donner le spectacle sur son lieu de travail.

Quant aux bavardages et ragots qui se propagent dans un service, leur prêter attention disqualifie aussi bien ceux qui les écoutent que ceux qui les colportent. La retenue n'empêche pas la confiance et l'estime, qui se situent sur un autre plan. Patron et employé doivent collaborer, et leur entente, pour fonctionner, repose sur quelques principes : un patron accepte les échanges sans se barricader dans son bureau ; un employé ose demander des explications supplémentaires s'il en éprouve le besoin ; l'un et l'autre admettent qu'ils ne savent pas tout et peuvent s'assurer que le message ou le problème a bien été compris. De la facilité naturelle à échanger vient la qualité d'une équipe.

Un patron s'efforce de ne pas retenir ses collaborateurs au-delà des heures de travail sauf dans les cas exceptionnels.

Devant un tiers-relation professionnelle avec un autre service ou avec l'extérieur- le supérieur sait présenter et faire valoir ses collaborateurs. Toute remarque désobligeante, même justifiée, est à proscrire en public.

Humaniser les relations

Bien que la vie privée ne doit pas empiéter sur la vie au bureau, un minimum d'informations est souhaitable quant aux situations personnelles de chacun, à la fois pour éviter des impairs et pour humaniser les relations.
Un départ à la retraite ou autre, est l'occasion d'une petite fête qui peut être organisée par le chef du service ou par les collègues, ceux-ci se chargeant de faire une collecte et d'offrir un cadeau.

Les précautions indispensables

Au bureau, comme ailleurs, il s'agit de ne pas gêner son entourage.

Le bruit

Le bruit nuit à la concentration et ajoute à la fatigue. Aussi, il faut éviter de forcer la voix, de claquer les portes, de parler de bureau à bureau, toutes portes ouvertes.

Le téléphone

Il est destiné à régler des affaires professionnelles et non aux conversations privées ; celles-ci devront donc être rares et réduites à l'essentiel. L'échange téléphonique gagne en clarté et en précision s'il est préparé à l'avance.

La note de frais

Il faut en user avec discrétion et savoir séparer sa vie privée de son activité professionnelle.

Les horaires

Ils doivent être respectés. L'exactitude,'' la politesse des rois'' s'impose à tous. Il est fortement conseillé de prendre place à une réunion bien avant son ou ses supérieurs hiérarchiques. Les manquements aux horaires retombent le plus souvent sur les collègues. Si les congés de maladie sont légitimes, le laisser-aller et les maladies « diplomatiques » ou dites imaginaires finissent par empoisonner l'atmosphère et entamer la solidarité.

La décoration du bureau

Lorsque le bureau est occupé par plusieurs personnes, la décoration doit être sobre et tenir compte des goûts de chacun : on peut être allergique aux plantes vertes ou à la multiplication des photos de famille ; chacun doit user avec discrétion de ses souvenirs personnels.

L'exactitude

Elle est la première des politesses, d'un côté comme de l'autre ; on veillera à ne pas surcharger son carnet de rendez-vous et, en cas d'un retard accidentel, plus d'un quart d'heure, il convient de faire prévenir le visiteur par tout moyen et lui exprimer ses excuses ■

Le Président du CESEC

Discours prononcés à l'occasion de la plénière d'examen et d'adoption de l'Avis sur les objets d'art ivoirien dans les musées du monde

M. Charles Koffi DIBY,
Président du Conseil économique social, environnemental et culturel

DISCOURS INTRODUCTIF

Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Je voudrais saluer votre présence distinguée et vous remercier d'avoir répondu à l'invitation à prendre part à la séance plénière de ce lundi 3 septembre 2018, prévue pour l'examen d'un Projet de Rapport et l'adoption du Projet d'Avis.

Je voudrais, également, saluer la présence du Représentant du Ministre chargé des Relations avec les Institutions.

Dès l'entame de mon propos, je voudrais que nous rendions un hommage appuyé au Président de la République S.E.M. Alassane OUATTARA, en saluant la précieuse décision de libérer, la veille de la Commémoration du 58ème anniversaire de l'Indépendance de notre pays, 800 détenus, au nombre desquels des personnalités politiques.

Ici et ailleurs, c'est à la satisfaction générale qu'a été accueilli cet acte de grandeur et de portée hautement républicaine qui honore la Côte d'Ivoire, renforce la sérénité sociale et donne un coup d'accélérateur à la réconciliation nationale.
Aussi voudrais-je exprimer, au nom de notre

Assemblée, toute notre profonde admiration, au Président de la République, pour avoir offert à la Côte d'Ivoire, une fête d'Indépendance populaire, rigoureusement organisée et marquée par un défilé militaire magistral et inoubliable.

Pour toutes ces actions, je voudrais prier vos bienveillances de bien vouloir vous tenir débout, pour saluer le Président de la République par des acclamations.

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, à présent, d'adresser, à vos bienveillances, mes vives félicitations et saluer votre abnégation, votre assiduité ainsi que votre détermination, à divers égards, qui permettent à notre Assemblée d'accomplir sereinement les devoirs de ses charges consultatives, aux fins de se hisser à la hauteur de l'intelligence de la confiance que le Président de la République accorde à notre Institution.

C'est cette disposition d'esprit, adossée à un engagement républicain, qui nous a permis de réaliser la prouesse d'adopter les 12 et 13 mars 2018, les cinq (5) premiers Avis, de la 11ème mandature, qui ont été immédiatement transmis au Président de la République.

Comment alors pourrais-je ne pas être fier de faire partir de cette Assemblée constellée de personnes compétentes et de très grandes valeurs ?

Des valeurs qui s'affirment constamment, ici ou ailleurs, lorsque nous sommes sollicités. La preuve, le Gouvernement ivoirien, dans le cadre du Prix d'Excellence 2018, a reconnu le mérite de deux (2) membres de notre Assemblée, en leur décernant des distinctions.

En notre nom à tous, je voudrais adresser, à ces vaillants et dignes représentants du CESEC, nos vives félicitations, nos encouragements sincères ainsi que notre fierté légitime.

Je voudrais qu'il plaise à vos bienveillances d'ovationner Mesdames Nadine BLA et Massogbè TOURE qui ont obtenu respectivement le ''Prix de la meilleure Agence de Voyages'' et le ''Prix de Meilleur Chef d'Entreprise catégorie Femme 2018''.

Mesdames et Messieurs,

Tout comme ces vaillants récipiendaires, le groupe de travail en charge des Affaires Sociales et Culturelles s'est distingué, en accomplissant, avec célérité, le travail consultatif, objet de la présente plénière.

En effet, durant plusieurs semaines, les membres de ce groupe de travail se sont employés à réfléchir sur une thématique importante portant sur : « l'Affichage de la ''mention Côte d'Ivoire'' sur les cartels des objets d'art ivoirien exposés dans les musées européens ».

Les projets de Rapport et d'Avis ainsi que des cahiers d'amendements y relatifs vous ont été tenus, aux fins de recueillir vos observations. Nul ne doute qu'avec les efforts de préparation de qualité accomplis, par vos soins, les travaux se dérouleront dans la sérénité.

Bien plus, j'ai instruit l'Administration du CESEC, à l'effet de réitérer à vos bienveillances mon attachement au consensus, la méthode que nous avons convenue de privilégier, dans le cadre de nos travaux en plénière.

Ainsi donc, je propose la méthodologie suivante :

- Pour l'examen du projet de Rapport :

- le Rapporteur Général donnera lecture du résumé du projet de Rapport ;
- le Secrétaire de séance donnera lecture des Amendements enregistrés auprès des autres Groupes de travail ;
- le débat, que je souhaite assez bref, sera ouvert ;
- le Président du Groupe de travail prendra acte des Amendements et autres contributions.

- Pour l'Adoption du Projet d'Avis :

- le Rapporteur Général donnera lecture du résumé du Projet d'Avis ;
- le Secrétaire de séance donnera lecture des Amendements enregistrés auprès des autres Groupes de travail ;
- les porte-paroles des Groupes de travail interviendront pour donner leurs appréciations ;
- le débat sera donc ouvert à l'Assemblée.

Sous réserve de la prise en compte des amendements, le Projet d'Avis sera soumis au vote (à main levée).

Je vous remercie ■

MOT DE FIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voudrais saluer la qualité du travail accompli, la courtoisie dans les échanges et la disponibilité de tous. J'adresse mes vives félicitations au Groupe de travail n°3, pour ce travail, préparé avec la plus grande attention.
Au Président du groupe de travail, Monsieur le Conseiller GADEGBEKU Samuel Anani, je voudrais adresser des félicitations particulières pour sa dextérité dans la conduite des travaux de ce groupe de travail.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sous le prisme des cinq (5) premiers Avis adoptés les 12 et 13 mars 2018, les diligences consultatives de notre Assemblée ont pris en compte, trois (3) domaines, du champ de compétence que lui confère notre Loi organique.
Il s'agit, notamment, des domaines économique, social et environnemental.

Avec le 6ème Avis que nous venons d'adopter, qui met en relief l'aspect culturel, outre l'identification de nos objets d'arts, contribuera, assurément, à la promotion de l'industrie touristique en Côte d'Ivoire.

A l'ensemble des Groupes de travail, je voudrais adresser mes vives félicitations et vous faire noter que les échos du travail accompli, ensemble, avec assiduité et courage, vont au-delà de nos frontières

- le CES de la République Démocratique du Congo (RDC) envoie très bientôt des cadres administratives en stage auprès de notre Institution ;

- le CESEC force, de plus en plus, l'admiration des Institutions sœurs.

Ces acquis sont, assurément, le résultat d'un travail consensuel et inclusif accompli, grâce à votre sens élevé du devoir et de la République.

Tout en vous réitérant mes sincères félicitations, je voudrais vous inviter à prendre les dispositions utiles, aux fins de démarrer, sans délai, les travaux de réflexions relatives aux prochaines thématiques.

Ainsi, les plénières pour leur examen et adoption pourraient se tenir en décembre 2018.

Félicitations et encouragement à tous ■

VISITEZ

le site web du CESEC :

www.lecesec.ci

DÉCOUVREZ

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

... LIEU DE RENCONTRE DE TOUTES LES DIVERSITÉS D'INTÉRÊTS, D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE...

Visitez le site web du CESEC :
www.lecesec.ci

Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel Côte d'Ivoire

Angle Boulevard Carde Avenue Terrasson de Fougères Abidjan - Plateau

04 BP 301 ABidjan 04

Tél. : +225 20 25 02 00
Fax : +225 20 22 12 88

Site : hhttp//www.lecesec.ci